

Belgian Energy Data Overview

Édition février 2026



SPF Economie, P.M.E., Classes moyennes et Energie

Rue du Progrès 50 — 1210 Bruxelles

N° d'entreprise : 0314.595.348



○ 0800 120 33 (numéro gratuit)



○ SPFEco



○ @spfeconomie



○ linkedin.com/company/fod-economie (page bilingue)



○ instagram.com/spfecco



youtube.com/user/SPFEconomie



economie.fgov.be

Éditrice responsable :

Séverine Waterbley

Présidente du Comité de direction

Rue du Progrès 50 — 1210 Bruxelles

ISSN 2983-9971

107-25 Web

Tables des matières

Introduction.....	5
1. Consommation.....	8
1.1. Consommation d'énergie primaire en 2024.....	8
1.2. Consommation finale d'énergie en 2024.....	10
2. Focus thématiques.....	16
2.1. Objectif contraignant de part de SER dans la consommation finale d'énergie.....	16
2.2. Consommation d'énergie dans les ménages par type d'utilisation finale en 2023.....	18
2.3. Consommation d'énergie dans l'industrie en 2024.....	20
2.4. Consommation d'énergie dans les transports par mode de transport en 2023.....	22
2.5. Hydrogène.....	26
3. Production.....	28
3.1. Production d'énergie primaire en 2024.....	28
3.2. Production brute d'électricité en 2024.....	30
3.3. Production brute d'électricité issue de sources d'énergie renouvelables en 2024.....	32
3.4. Capacité électrique installée fin 2024.....	36
4. Inportations.....	38
4.1. Importations nettes d'énergie en 2024.....	38
4.2. Importations par source d'énergie des cinq principaux pays fournisseurs d'énergie de la Belgique.....	40
4.3. Origine des importations par source d'énergie primaire en 2024.....	41
4.4. Origine des importations d'électricité en 2024.....	44
5. Prix.....	46
5.1. Prix du gaz naturel pour les ménages en 2024.....	46
5.2. Prix de l'électricité pour les ménages en 2024.....	48
5.3. Prix maximum des produits pétroliers en 2025.....	50
5.4. Composition des prix pétroliers en 2025.....	51

« La **consommation d'énergie primaire** mesure la **demande totale en énergie** d'un **pays**. Cela **inclut** l'énergie consommée à des **fins non énergétiques**, mais **exclut** l'énergie fournie pour le **transport maritime international**. »



Introduction

Cette publication fournit une vue d'ensemble des dernières données disponibles sur le marché de l'énergie en Belgique.

Définitions

La **consommation d'énergie primaire** mesure la demande totale en énergie d'un pays. Cela couvre la consommation du secteur énergétique lui-même, les pertes lors de la transformation (du gaz en électricité, par exemple) et de la distribution d'énergie, ainsi que la consommation finale des utilisateurs finaux. Cela inclut l'énergie consommée à des fins non énergétiques (par exemple, la consommation de produits pétroliers pour la production de plastique). Cela exclut l'énergie fournie pour le transport maritime international.

La **consommation finale d'énergie** représente le total de l'énergie consommée par les utilisateurs finaux tels que les ménages, l'industrie et l'agriculture. C'est l'énergie qui est livrée au consommateur final, à l'exclusion de l'énergie consommée par le secteur énergétique lui-même. Cela inclut l'énergie consommée à des fins non énergétiques. Cela exclut l'énergie fournie à l'aviation internationale.

On entend par **production d'énergie primaire** tout type d'extraction, sous une forme directement utilisable, de produits énergétiques à partir de sources naturelles. Il peut s'agir de l'exploitation des sources naturelles (par exemple, dans les mines de charbon, les champs de pétrole brut, les centrales hydrauliques et les parcs éoliens) ou de la fabrication de biocarburants.

La **production brute d'électricité** correspond à la somme des énergies électriques produites (y compris l'accumulation par pompage) par l'ensemble des groupes générateurs concernés, mesurée aux bornes de sortie des génératrices principales.

Abréviations

SER : sources d'énergie renouvelables

EE : efficacité énergétique

Objectifs

SER

La directive 2018/2001 relative à la promotion de l'utilisation de l'énergie produite à partir de sources renouvelables, telle que modifiée par la directive 2023/2413, prévoit certains objectifs, dont un objectif contraignant de 42,5 % de SER dans la consommation finale d'énergie en 2030 pour l'Union européenne (UE). Celui-ci se traduit en un objectif de 20,4 % de SER dans la consommation finale d'énergie pour la Belgique dans le Plan National Énergie Climat.

EE

L'article 4 de la directive sur l'efficacité énergétique 2023/1791 fixe, pour l'Union européenne, un objectif de réduction de la consommation finale d'énergie d'ici 2030 de 11,7 % par rapport à la valeur projetée dans le scénario de référence de l'UE de 2020.

Les définitions de la consommation d'énergie primaire et finale dans le cadre de l'efficacité énergétique diffèrent de celles utilisées dans les statistiques énergétiques. Pour plus d'informations à ce sujet, consultez le site web du SPF Economie : Accueil – Thèmes – Énergie – Suivi des objectifs européens – Efficacité énergétique.

« En 2024, la consommation totale d'énergie primaire s'élevait à 50,0 Mtep. »



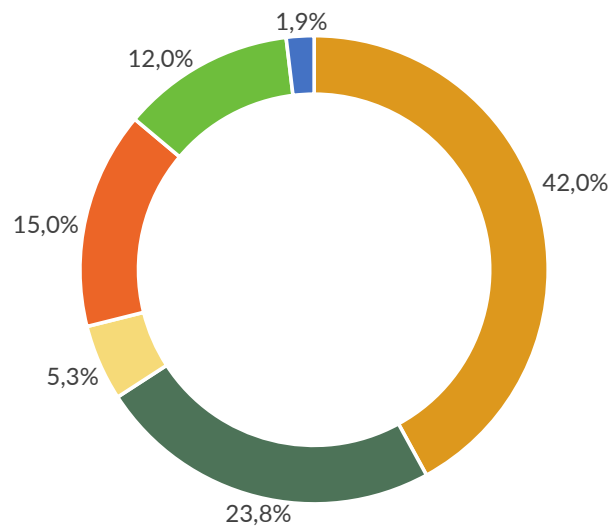
1. Consommation

1.1. Consommation d'énergie primaire en 2024

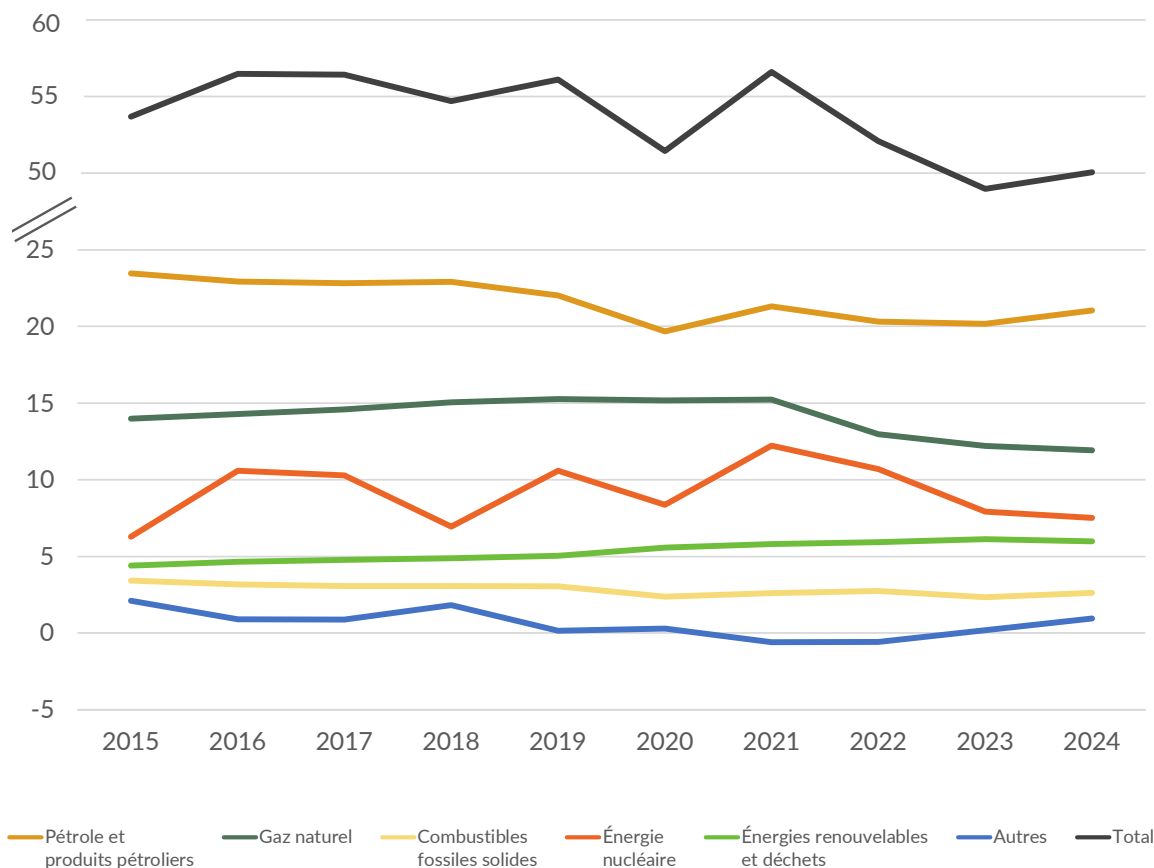
Par source d'énergie

Source d'énergie		Mtep	TJ
Pétrole et produits pétroliers		21,0	880.750
Gaz naturel		11,9	499.163
Combustibles fossiles solides		2,6	110.089
Énergie nucléaire		7,5	314.618
Énergies renouvelables et déchets		6,0	250.843
Autres*		1,0	39.987
Total		50,0	2.095.450

* « Autres » comprend les importations nettes d'électricité et de chaleur ainsi que la récupération de la chaleur issue de procédés chimiques.



Évolution en Mtep



En 2024, la consommation totale d'énergie primaire s'élevait à 50,0 Mtep, en légère augmentation de 2,2 % par rapport à 2023. Cette consommation reste inférieure aux niveaux enregistrés en 2020 et en 2022, années déjà remarquables où la pandémie de coronavirus et l'invasion de l'Ukraine par la Russie avaient provoqué une chute de la consommation d'énergie primaire. Cette évolution provient majoritairement de diminutions marquées dans la consommation de gaz naturel et d'énergie nucléaire. Pour cette dernière, la diminution résulte de la fermeture définitive de deux installations nucléaires (Doel 3 en septembre 2022 et Tihange 2 en janvier 2023).

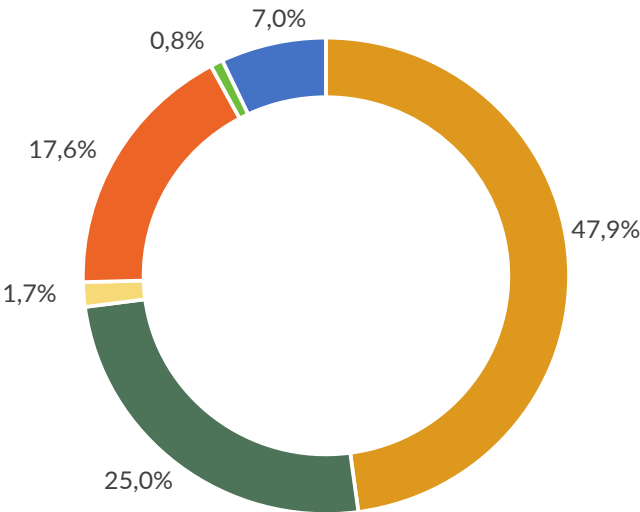
La part des énergies renouvelables et des déchets dans la consommation d'énergie primaire s'est accrue pour atteindre 12,0 % en 2024, contre 8,2 % en 2015. Les importations nettes d'électricité sont positives pour la deuxième année consécutive, entraînant une forte augmentation de la source d'énergie « Autres » en 2024.

1.2. Consommation finale d'énergie en 2024

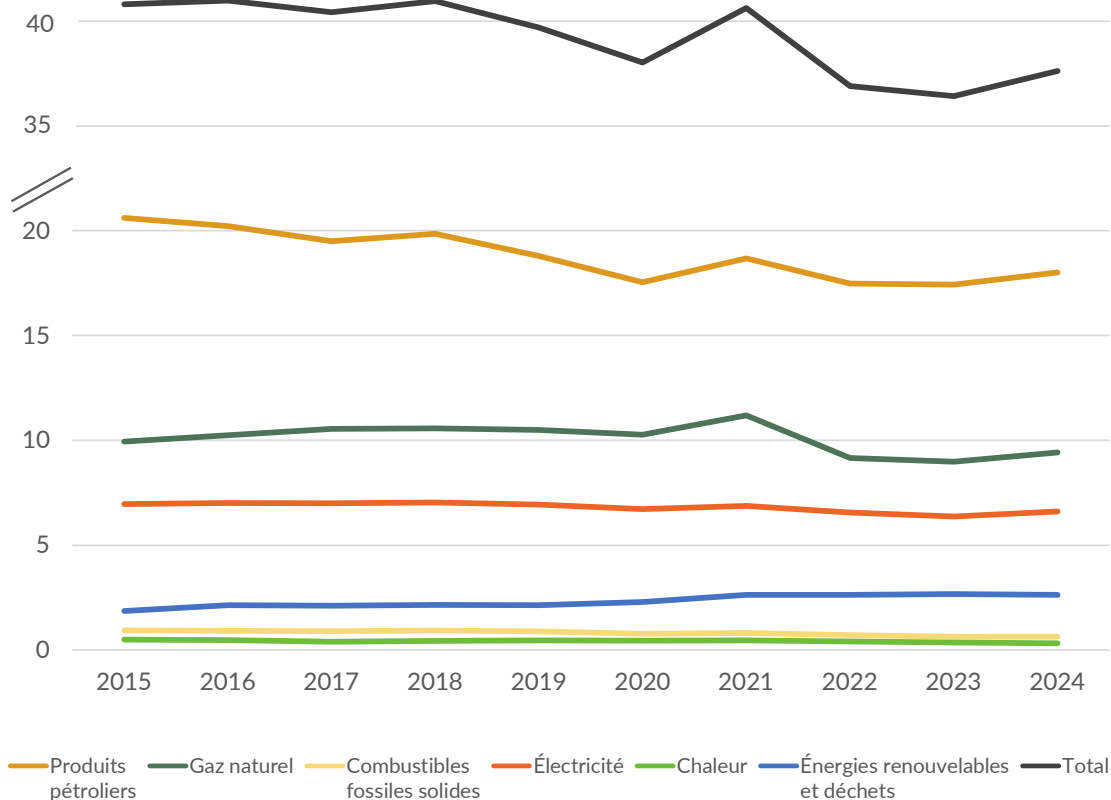
Par source d'énergie

Source d'énergie		Mtep	TJ
Produits pétroliers		18,0	754.095
Gaz naturel		9,4	394.388
Combustibles fossiles solides		0,6	26.294
Électricité		6,6	276.913
Chaleur		0,3	13.288
Énergies renouvelables et déchets*		2,6	110.288
Total		37,6	1.575.264

* Excluant l'électricité et la chaleur produites à partir de sources d'énergie renouvelables.



Évolution en Mtep



Entre 2015 et 2024, la consommation finale d'énergie a varié entre 36,4 et 41,0 Mtep. Celle-ci dépend fortement des conditions météorologiques. Les années où les hivers sont plus froids, comme en 2021, la consommation finale de combustibles pour le chauffage est plus importante. Cet impact est principalement observable dans la consommation de gaz naturel, qui a enregistré un niveau record en 2021.

Comme pour la consommation d'énergie primaire, la consommation finale d'énergie a faiblement augmenté entre 2023 et 2024 (+3,3 %).

Les parts des diverses sources d'énergie dans la consommation finale d'énergie sont restées relativement stables ces dernières années. La part moyenne sur la période 2015-2024 s'élève à :

- 48 % pour les produits pétroliers
- 26 % pour le gaz naturel
- 17 % pour l'électricité
- 6 % pour les énergies renouvelables et les déchets
- 2 % pour les combustibles fossiles solides
- 1 % pour la chaleur

Depuis 2015, la part des énergies renouvelables et des déchets dans la consommation finale d'énergie est passée de 4,6 % à 7,2 %, montrant une légère diminution en 2024 par rapport à 2023 (-0,3 point de pourcentage). Cette part ne comprend pas la consommation finale d'électricité verte (qui est incluse dans la source d'énergie « Électricité »), mais comprend bien l'utilisation directe de biomasse ou de biocarburants.

La part des produits pétroliers dans la consommation finale totale reste prépondérante, avec 47,9 % en 2024. La consommation finale de ces produits se partage entre usages énergétiques (66,9 % en 2024) et usages non énergétiques (33,1 % en 2024). Le secteur du transport a pesé pour 65,2 % dans leur consommation finale énergétique en 2024.

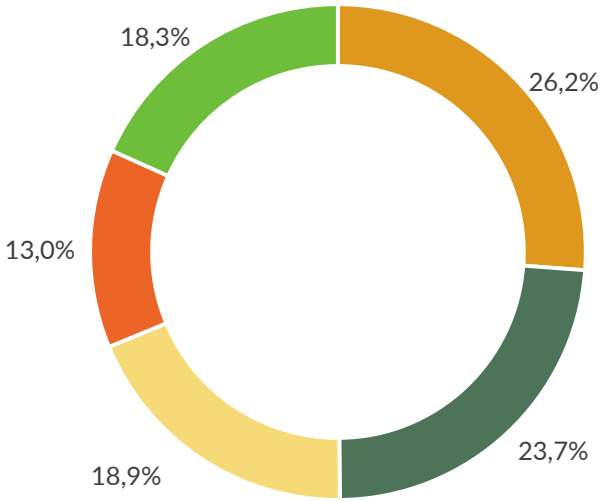
Le gaz naturel a représenté 25,0 % de la consommation finale d'énergie du pays en 2024. 92,1 % de ce gaz ont été utilisés à des fins énergétiques, dont 33,6 % dans le secteur résidentiel.

« En 2024, la **consommation d'énergie** du **secteur industriel**, y compris les **usages non énergétiques**, a légèrement augmenté. Ces **chiffres de consommation** restent cependant **plus bas** que la **moyenne historique**. »

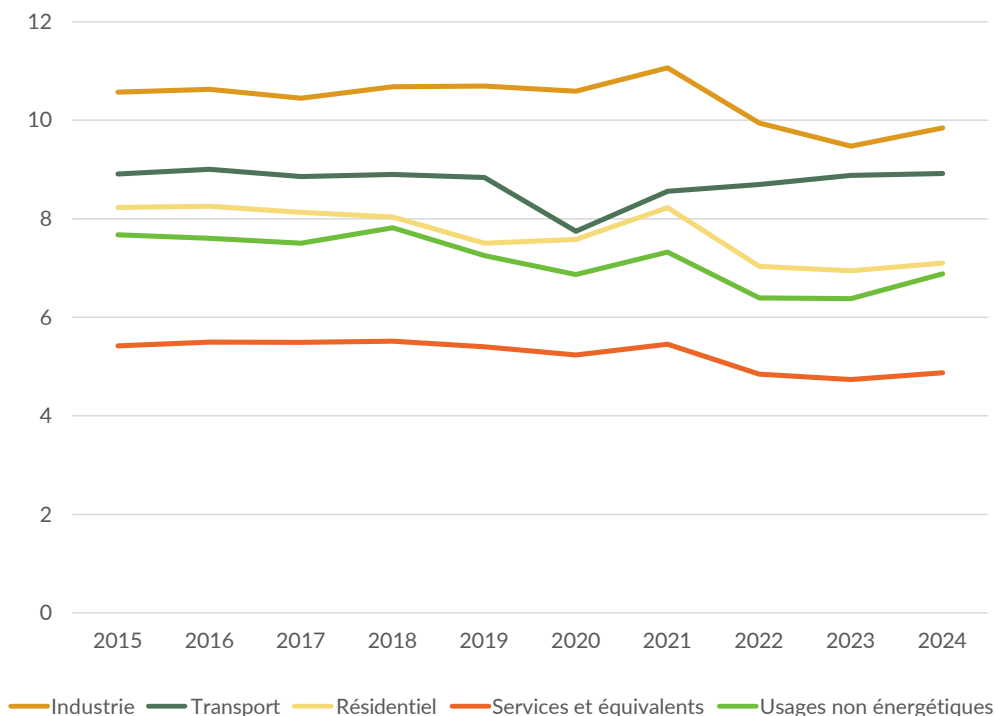


Par secteur

Secteur		Mtep	TJ
Industrie		9,8	412.262
Transport		8,9	373.498
Résidentiel		7,1	297.235
Services et équivalents		4,9	204.083
Usages non énergétiques		6,9	288.186
Total		37,6	1.575.264



Évolution en Mtep



Dans le passé, la répartition de la consommation d'énergie finale entre les différents secteurs est restée assez constante au cours des années. 2020 s'est écartée de cette tendance en raison de l'impact très lourd des mesures de lutte contre la pandémie de coronavirus sur le secteur du transport (-12,4 %). 2022 et 2023 s'en sont écartées également à la suite de l'invasion de l'Ukraine par la Russie, entraînant une forte baisse dans tous les secteurs, sauf celui du transport. En 2024, la consommation d'énergie du secteur industriel, y compris les usages non énergétiques, a légèrement augmenté. Ces chiffres de consommation restent cependant plus bas que la moyenne historique.

En 2024, l'industrie a principalement utilisé du gaz naturel (38,9 %), de l'électricité (30,5 %) et des produits pétroliers (15,7 %). Quoique dans un ordre différent, ces trois sources d'énergie se retrouvent également en tête dans les secteurs résidentiel (respectivement 41,1 %, 19,8 % et 25,6 %) et tertiaire (respectivement 37,2 %, 45,4 % et 11,3 %).

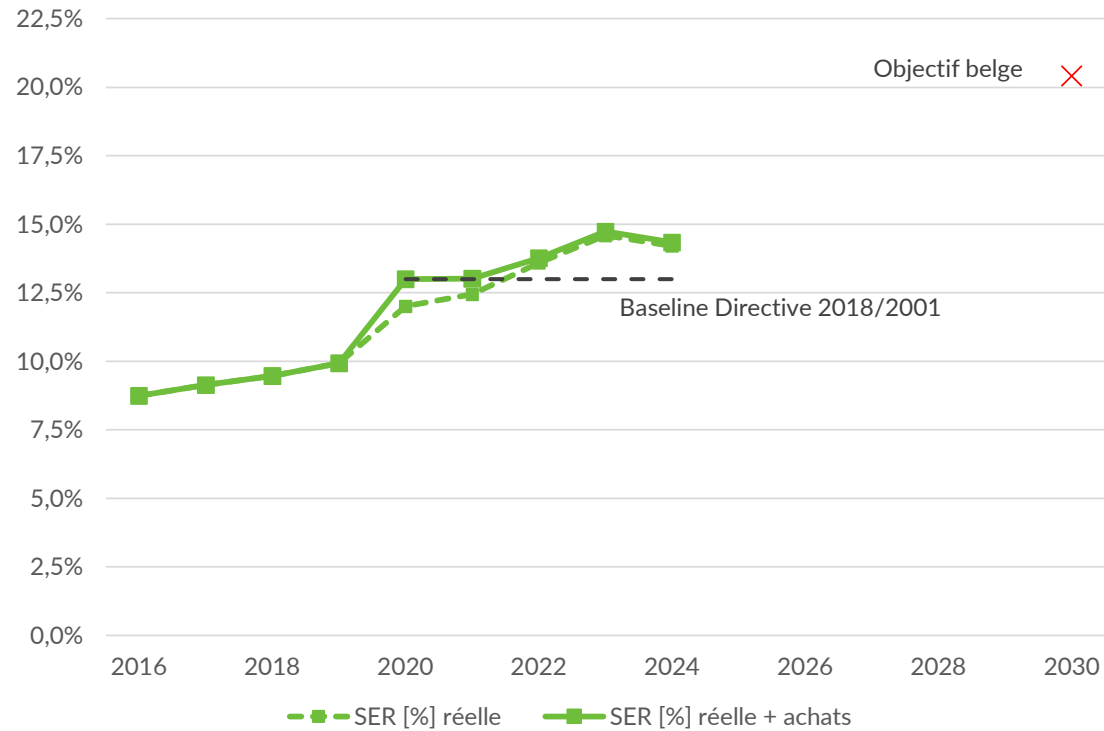
Les produits pétroliers (88,1 %) ont représenté la majeure partie de la consommation dans le secteur du transport. La partie restante comprend

- les biocarburants (bioéthanol et biodiesel) : 7,9 %
- l'électricité (utilisée dans les transports routier et ferroviaire) : 3,1 %
- une petite quantité de gaz naturel : 0,9 %

La consommation non énergétique a aussi été dominée par les produits pétroliers (86,5 %). Le gaz naturel (10,8 %) et les combustibles fossiles solides (2,7 %) complètent cette consommation.

2. Focus thématiques

2.1. Objectif contraignant de part de SER dans la consommation finale d'énergie





« En 2024, la part des énergies renouvelables dans la consommation finale d'énergie s'élevait à **14,34 %**. »

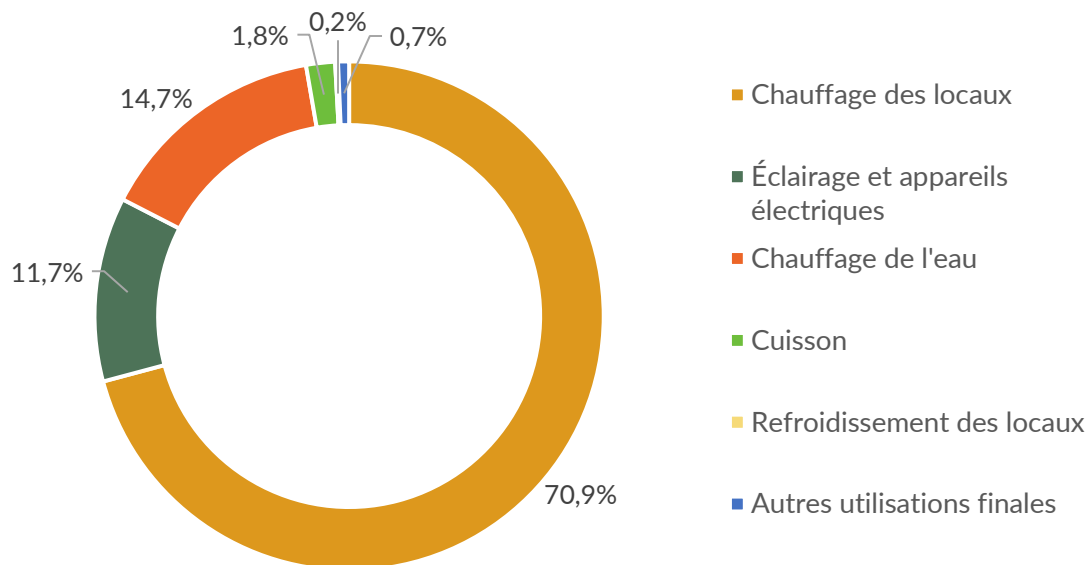
Les règles de calcul utilisées pour déterminer la part de SER dans la consommation finale d'énergie évoluent au cours du temps. Les règles de la directive 2009/28 s'appliquaient aux données relatives à 2020 et à celles des années antérieures. Pour les données de 2021 à 2024, ce sont les règles de la directive 2018/2001 qui s'appliquent. Celle-ci impose, par ailleurs, une valeur minimale ou « baseline » de 13 % à la Belgique. Les règles de la directive 2023/2413 vaudront pour les données de 2025 et des années ultérieures. Cette directive prévoit un objectif contraignant de 42,5 % de SER dans la consommation finale d'énergie en 2030 pour l'Union européenne (UE). Celui-ci se traduit en un objectif de 20,4 % de SER dans la consommation finale d'énergie pour la Belgique dans le Plan National Énergie Climat.

En 2024, la part des énergies renouvelables dans la consommation finale d'énergie s'élevait à 14,21 % (sur le graphique, la ligne pointillée verte montre cette part « réelle » de SER). Ce pourcentage étant supérieur à 13 %, contrairement à celui de 2020 et de 2021, il n'a pas été nécessaire d'acheter des quantités d'énergie provenant de sources renouvelables à d'autres États membres pour atteindre la baseline. Cependant, des contrats conclus avant la crise géopolitique et encore en vigueur ont obligé la Belgique à en acquérir. Les achats ont amené la part de SER à 14,34 % (la ligne pleine montre cette part « officielle » de SER, qui comprend la part réelle, complétée par les achats à d'autres États membres).

La diminution de la part des énergies renouvelables en 2024 repose non seulement sur la diminution de la consommation d'énergie provenant de sources renouvelables (numérateur), mais aussi sur l'augmentation de la consommation finale d'énergie (dénominateur). La diminution de la consommation d'énergie issue de sources d'énergie renouvelables s'explique par deux facteurs :

- des conditions météorologiques défavorables à la production d'électricité éolienne et solaire en 2024
- une diminution du volume absolu de biocarburant utilisé dans le transport.

2.2. Consommation d'énergie dans les ménages par type d'utilisation finale en 2023



En 2023, 70,9 % de l'énergie consommée par les ménages ont été consacrés au chauffage des locaux. Le gaz naturel (46,2 %) et les produits pétroliers (32,3 %) ont constitué la majeure partie de cette consommation. La part du chauffage des locaux dans la consommation énergétique totale des ménages varie, selon les conditions météorologiques, entre 70 % et 74 % depuis 2020.

Le reste de l'énergie consommée par les ménages en 2023 a été utilisé pour le chauffage de l'eau (14,7 %), l'éclairage et les appareils électriques (11,7 %) ainsi que la cuisson (1,8 %). La Belgique étant un pays au climat tempéré, l'utilisation d'énergie pour le refroidissement des locaux est très faible (0,2 % en 2023).

« En 2023, **70,9 %** de l'énergie consommée par les ménages ont été consacrés au **chauffage des locaux.** »

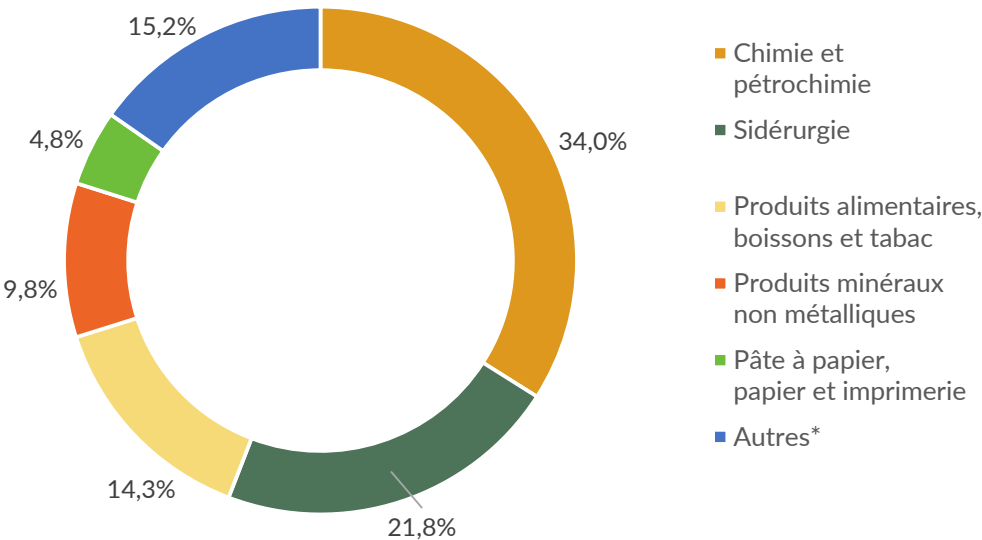


2.3. Consommation d'énergie dans l'industrie en 2024

Dans le cadre des statistiques de l'énergie, les activités d'extraction, de manufacture (hors réparation) et de construction (sections B, C et F de la NACE Rév. 2) sont incluses dans le secteur de l'industrie. Les activités liées à la production et à la distribution d'énergie et d'eau (sections D et E de la NACE Rév. 2) en sont exclues.

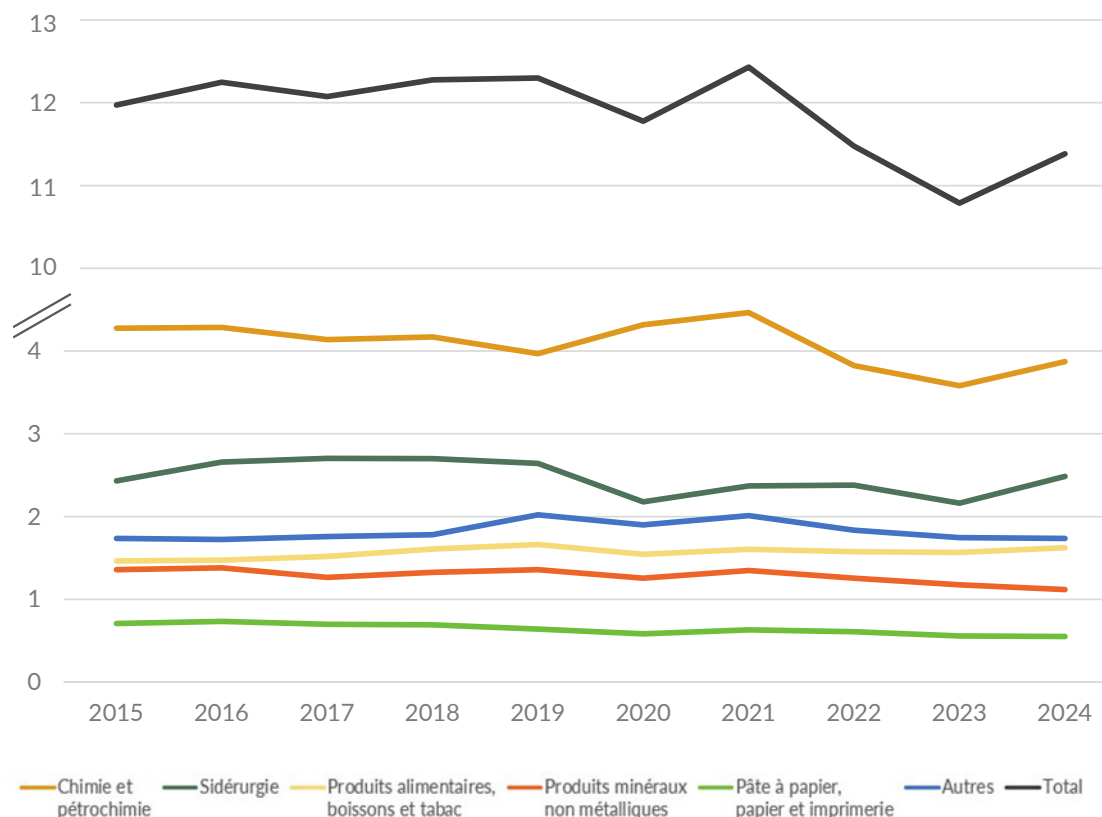
En outre, l'énergie utilisée pour soutenir le secteur de la transformation, où des produits énergétiques sont transformés en d'autres produits énergétiques (par exemple, dans les centrales électriques, les raffineries de pétrole et les hauts-fourneaux), n'est pas non plus prise en considération dans la consommation de l'industrie.

Néanmoins, afin de donner une image plus complète de cette consommation, les données présentées ci-dessous s'écartent quelque peu des conventions, en tenant compte de l'énergie utilisée dans les hauts-fourneaux. Par conséquent, la consommation totale du secteur de l'industrie renseignée dans ce chapitre diffère de celle indiquée dans le chapitre 1.2. (respectivement 11,4 vs 9,8 Mtep en 2024).



* « Autres » comprend notamment les sous-secteurs des métaux non ferreux, des machines, du bois et des ouvrages en bois, de la construction, des textiles et du cuir, du matériel de transport et des industries extractives.

Évolution en Mtep



En 2024, le sous-secteur de la chimie et de la pétrochimie se taille la part du lion de la consommation énergétique industrielle (34,0 %). Sur le podium figurent également le sous-secteur de la sidérurgie (21,8 %) et celui des produits alimentaires, des boissons et du tabac (14,3 %). Les sous-secteurs des produits minéraux non métalliques et de la pâte à papier, du papier et de l'imprimerie se distinguent également, en affichant respectivement 9,8 % et 4,8 % de la consommation d'énergie de l'industrie.

Les trois sous-secteurs du podium présentent des mix énergétiques très différents :

- celui du sous-secteur de la chimie et de la pétrochimie se compose principalement de trois vecteurs à parts presque égales : le gaz naturel (38,6 %), l'électricité (29,9 %) et les produits pétroliers (26,1 %),
- celui du sous-secteur de la sidérurgie est dominé par les combustibles fossiles solides (67,6 %), suivis par le gaz naturel (17,1 %) et l'électricité (14,1 %),
- celui du sous-secteur des produits alimentaires, des boissons et du tabac est dominé par le gaz naturel (59,0 %) et l'électricité (31,8 %).

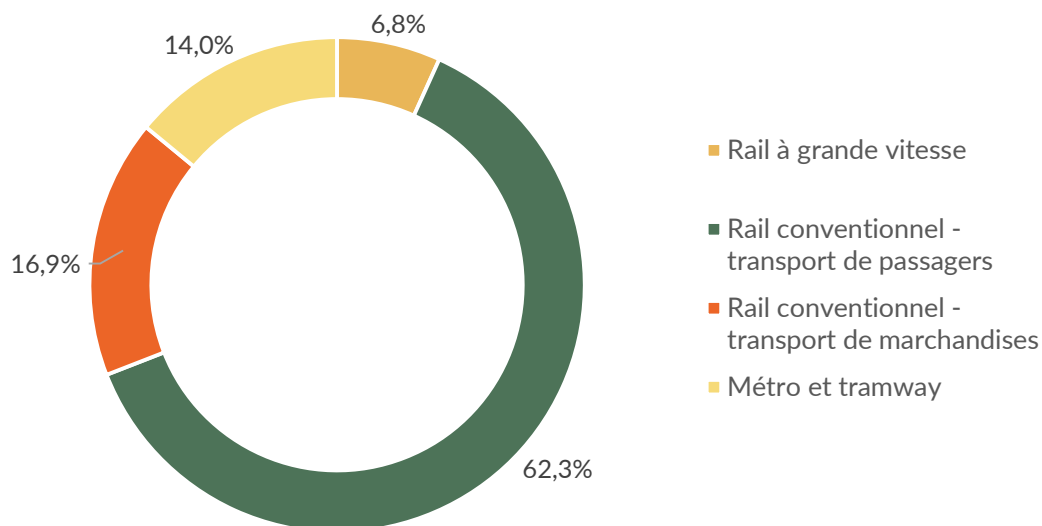
2.4. Consommation d'énergie dans les transports par mode de transport en 2023

La consommation d'énergie dans les transports se rapporte à la consommation énergétique des entreprises et des ménages pour l'activité de transport proprement dite. En d'autres termes, l'énergie utilisée pour la traction ou la propulsion des engins de transport est prise en considération dans la consommation des transports, tandis que celle utilisée pour le chauffage ou l'éclairage des bâtiments liés au transport, tels que les gares routières ou ferroviaires, ne l'est pas.

Ce chapitre détaille la consommation dans les transports domestiques (8,9 Mtep en 2023). Il ne concerne pas celle des transports internationaux, dont l'ampleur mérite cependant d'être soulignée : 6,9 Mtep pour le transport maritime international et 1,8 Mtep pour l'aviation internationale en 2023.

En 2023, l'essentiel de l'énergie consommée dans les transports domestiques est absorbé par la route (96,3 % soit 8,6 Mtep). Le reste se répartit entre le rail (1,7 % soit 0,1 Mtep) et les autres modes de transport (2,0 % soit 0,2 Mtep).

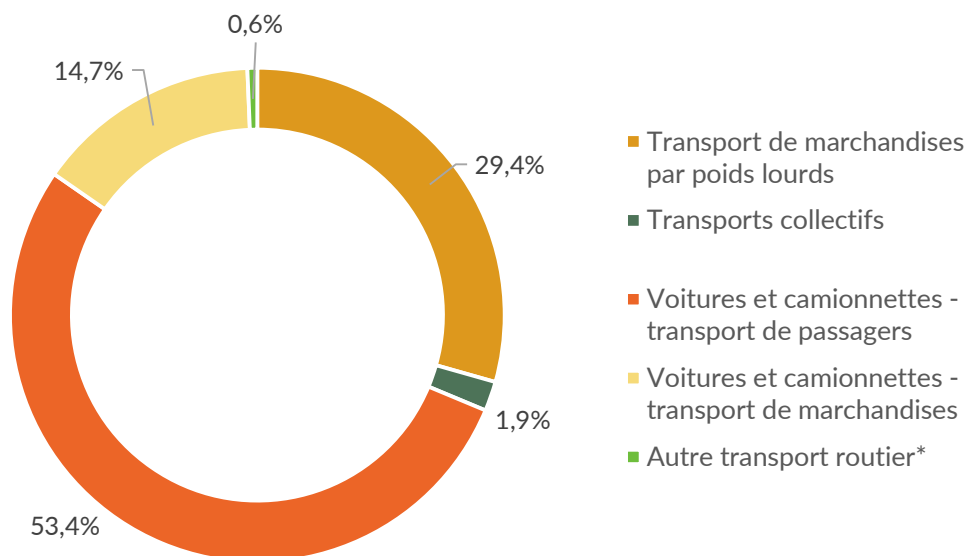
Rail



En 2023, tous modes confondus, le transport de passagers représente 83,1 % de la consommation énergétique du rail, ne laissant que 16,9 % au transport de marchandises. La part du rail à grande vitesse (6,8 %) équivaut à un dixième environ de celle du rail conventionnel affecté au transport de passagers (62,3 %).

Sans surprise, l'électricité constitue le vecteur principal de la consommation énergétique du rail (84,9 %). S'y ajoutent les produits pétroliers (15,1 %).

Route



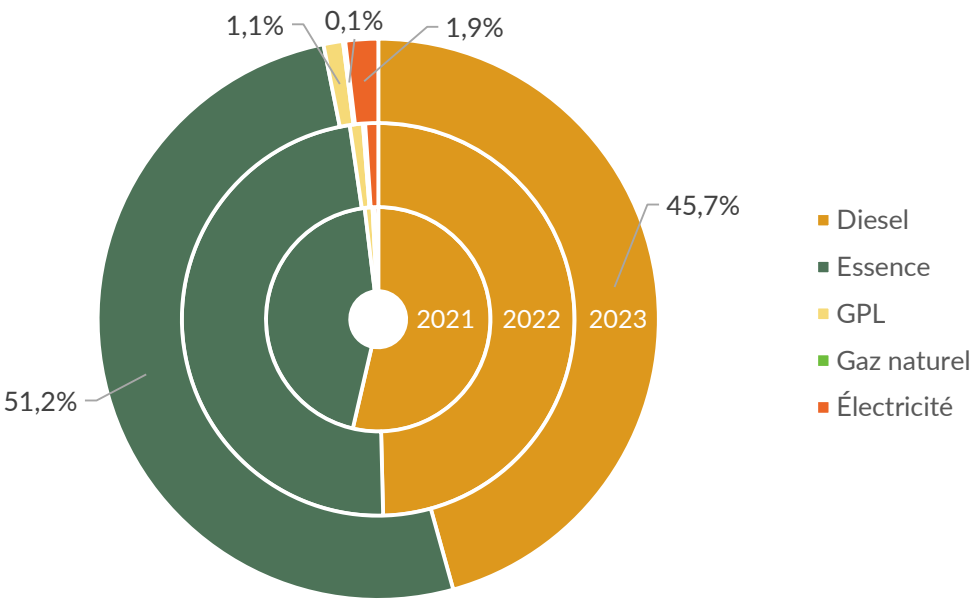
* « Autre transport routier » comprend les véhicules à deux roues, dont les motos et les scooters.

Avec 53,4 %, le transport de passagers en voitures et camionnettes s'impose comme le plus gros consommateur d'énergie sur la route en 2023. La part de celui-ci contraste avec celle des transports collectifs sur la route (1,9 %). Le transport de passagers compte pour 55,9 % de la consommation énergétique du transport routier, contre 44,1 % pour le transport de marchandises.

Le mix énergétique du transport routier se compose majoritairement de produits pétroliers, auxquels sont incorporés des biocarburants (98,2 %, dont 9,5 points de pourcentage de biocarburants), mais aussi du gaz naturel (0,8 %) et de l'électricité (1,0 %).

Le transport de marchandises et les transports collectifs consomment presque exclusivement du diesel. Par contre, le mix énergétique du transport de passagers en voitures et camionnettes est très diversifié. Il combine le diesel (45,7 %), l'essence (51,2 %), l'électricité (1,9 %), le GPL (1,1 %) et le gaz naturel (0,1 %), comme indiqué dans le graphique suivant.

Évolution du mix énergétique du transport de passagers en voitures et camionnettes



À l'exception du GPL, les parts des sources d'énergie utilisées dans les voitures et camionnettes transportant des passagers ont changé, parfois sensiblement, entre 2021 et 2023. Le diesel et le gaz naturel ont perdu du terrain (respectivement -8,0 et -0,1 points de pourcentage) au profit de l'essence (+6,7 points de pourcentage) et de l'électricité (+1,3 point de pourcentage). Si elle reste faible, la part de cette dernière a crû rapidement sur la même période (+351 %).



« Si elle reste faible, la part de **l'électricité** dans le **mix énergétique** du **transport de passagers** en **voitures** et **camionnettes** a **crû rapidement** entre **2021** et **2023 (+351 %)**. »

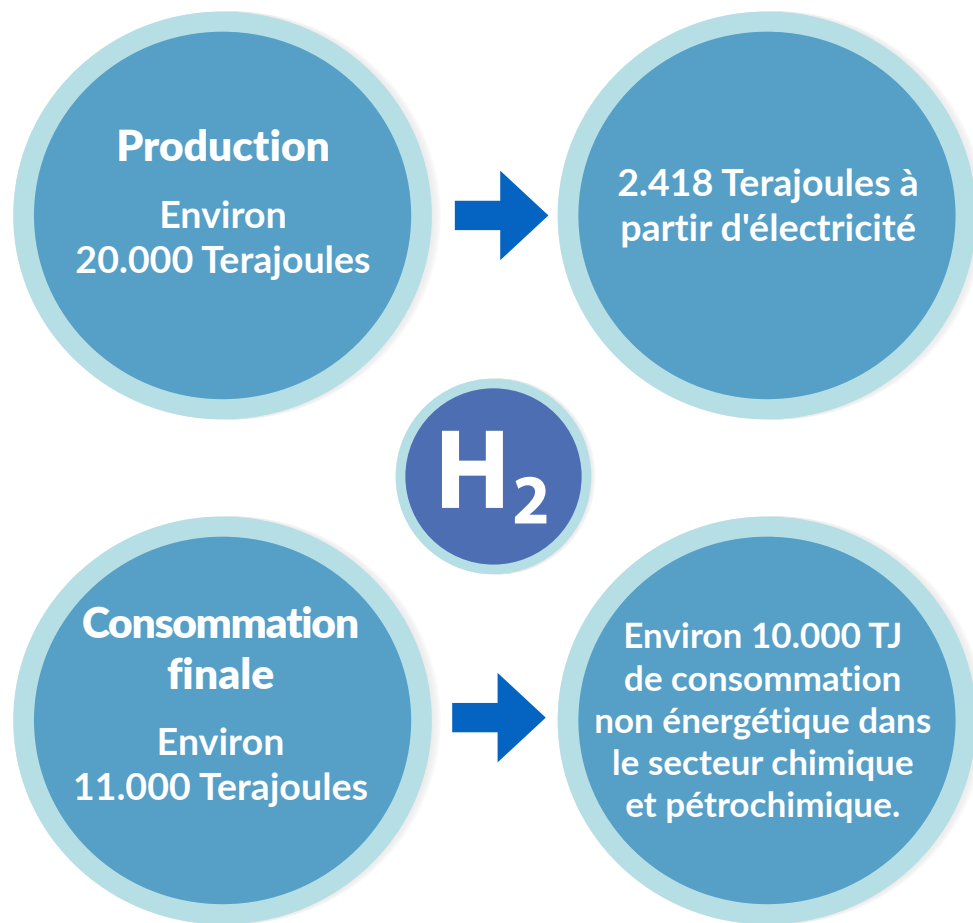


2.5. Hydrogène

2025 marque le début de la production de statistiques officielles européennes sur l'hydrogène, avec 2024 pour première année de référence dans le cadre de l'application du règlement 1099/2008 concernant les statistiques de l'énergie. Seul l'hydrogène pur (à plus de 98 %) est ici pris en considération.

Pour des raisons de confidentialité, les possibilités de publication de ces statistiques sont actuellement très limitées. Compte tenu de l'importance croissante de l'hydrogène dans le paysage énergétique européen et des perspectives d'avenir (une stratégie lui est dédiée), il semble toutefois essentiel de comprendre cette importance. Les quelques ordres de grandeur fournis dans cette publication devraient y contribuer.

Quelques chiffres sur l'hydrogène



En Belgique, environ 20.000 TJ d'hydrogène ont été produits en 2024. D'après le European Hydrogen Observatory, un peu plus de 10 % de cet hydrogène, soit 2.418 TJ, ont été fabriqués à partir d'électricité. Au cours de la même année, la consommation finale d'hydrogène a avoisiné les 11.000 TJ. Environ 10.000 TJ ont été utilisés, à des fins non énergétiques, par le secteur de l'industrie (chimie et pétrochimie) et 2,9 TJ, à des fins énergétiques, par le secteur du transport (route).

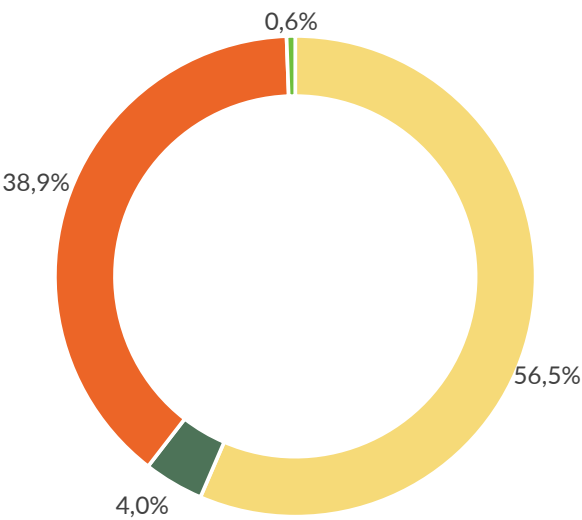
3. Production

3.1. Production d'énergie primaire en 2024

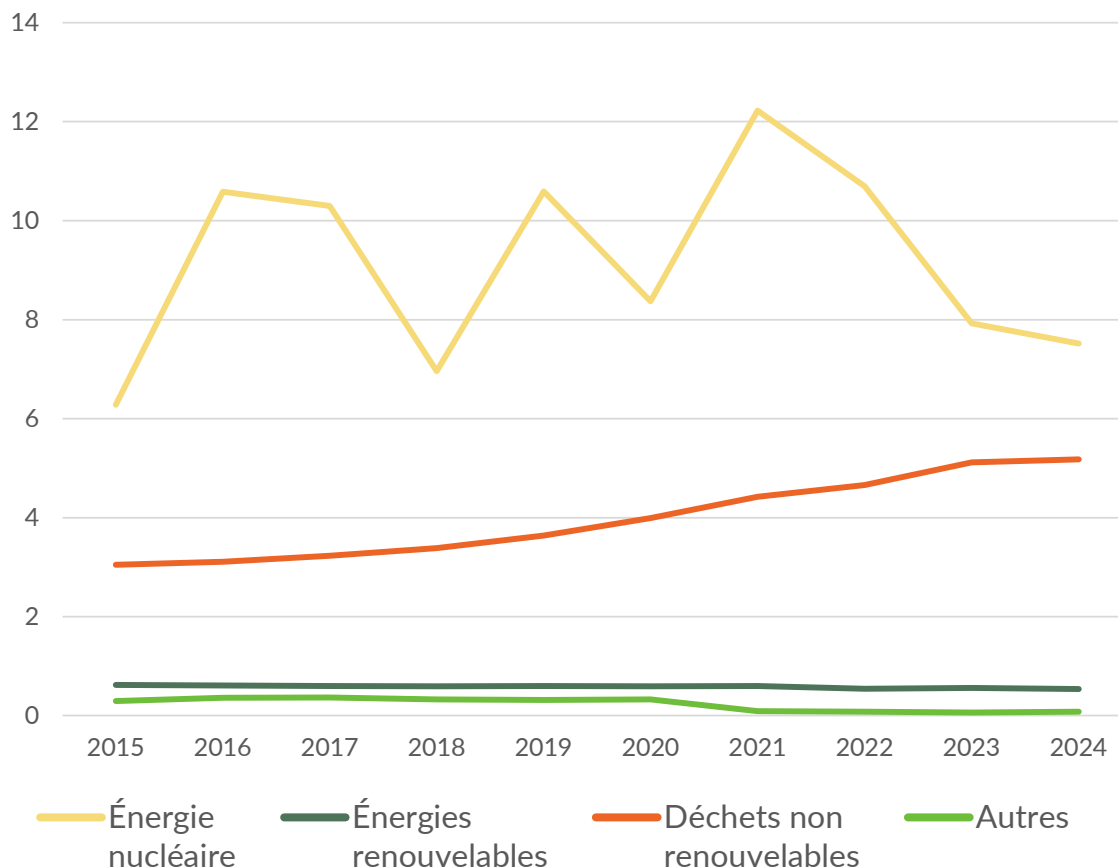
Source d'énergie		Mtep	TJ
Énergie nucléaire		7,5	314.618
Déchets non renouvelables		0,5	22.470
Énergies et combustibles renouvelables*		5,2	216.881
Autres**		0,1	3.242
Total		13,3	557.211

* « Énergies et combustibles renouvelables » comprend l'hydraulique hors pompage, l'éolien, le solaire, la géothermie, les biomasses solide et liquide, le biogaz, les déchets renouvelables et la chaleur ambiante absorbée par les pompes à chaleur.

** « Autres » comprend la récupération de la chaleur des procédés chimiques et le grisou (gaz des mines de charbon).



Évolution en Mtep



En Belgique, les ressources naturelles d'énergie fossile sont relativement limitées et l'exploitation de celles-ci n'est pas suffisamment rentable. La dernière mine de charbon a fermé en 1992. Il n'y a plus maintenant qu'une petite récupération de charbon provenant de terrils ainsi qu'une extraction de gaz de mine pour la production d'électricité et de chaleur. Par conséquent, la production d'énergie primaire se limite à la production d'énergie nucléaire, de déchets non renouvelables ainsi que d'énergies et de combustibles renouvelables.

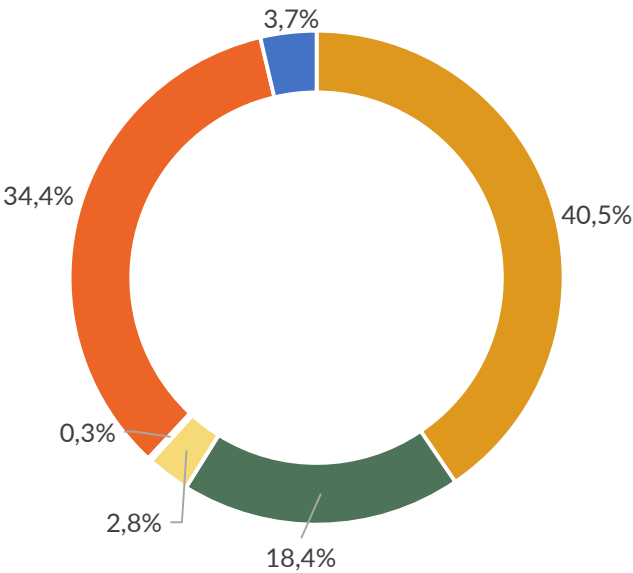
Bien que le combustible nucléaire soit importé, la production d'énergie nucléaire est considérée comme de la production d'énergie primaire. En effet, en vertu de conventions internationales sur les statistiques de l'énergie, c'est la chaleur issue de la réaction qui est considérée comme de l'énergie primaire et non le combustible.

La production d'énergie primaire à partir d'énergies et de combustibles renouvelables a augmenté, passant de 3,0 Mtep en 2015 à 5,2 Mtep en 2024. Cette augmentation est principalement due aux nouvelles installations de parcs éoliens et de panneaux solaires. La production d'énergie nucléaire a diminué de 5,2 % entre 2023 et 2024.

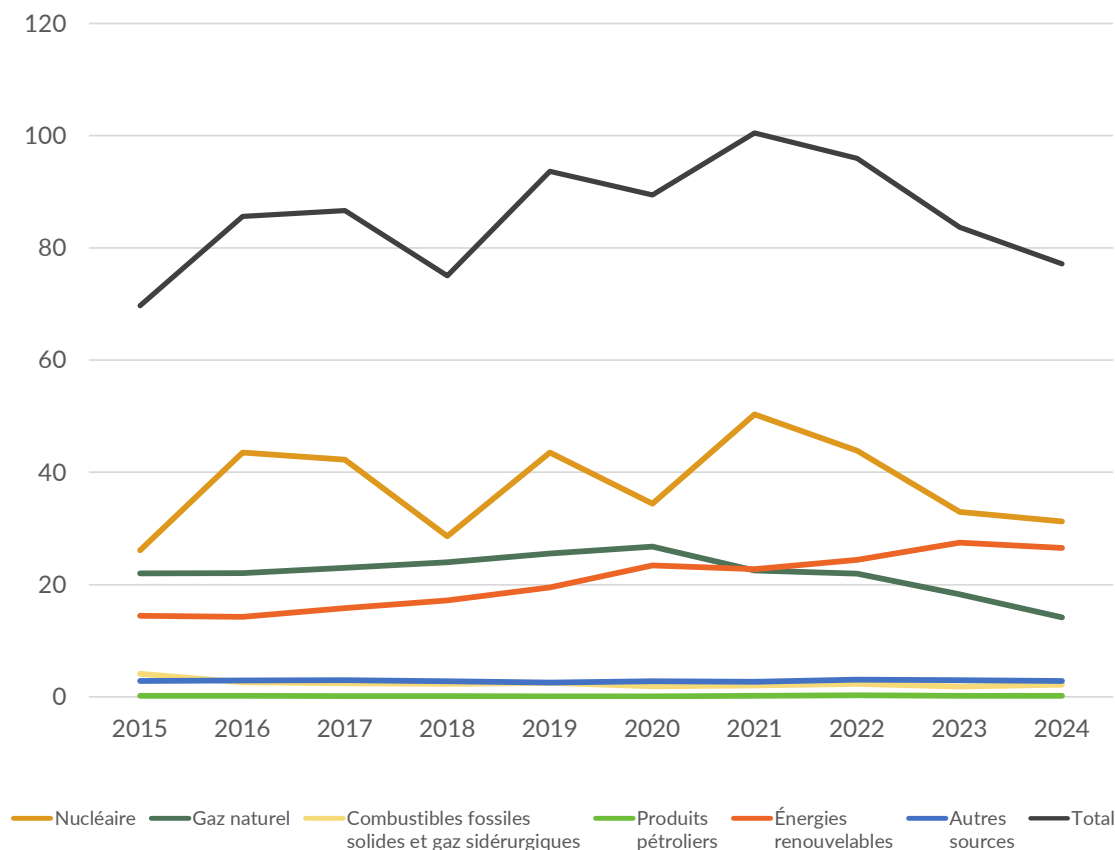
3.2. Production brute d'électricité en 2024

Électricité		TWh
Nucléaire		31,3
Gaz naturel		14,2
Combustibles fossiles solides et gaz sidérurgiques		2,2
Produits pétroliers		0,2
Énergies renouvelables		26,5
Autres sources*		2,8
Total		77,2

* « Autres sources » comprend l'hydroélectricité pompée, la chaleur de récupération, les déchets non renouvelables et autres.



Évolution en TWh

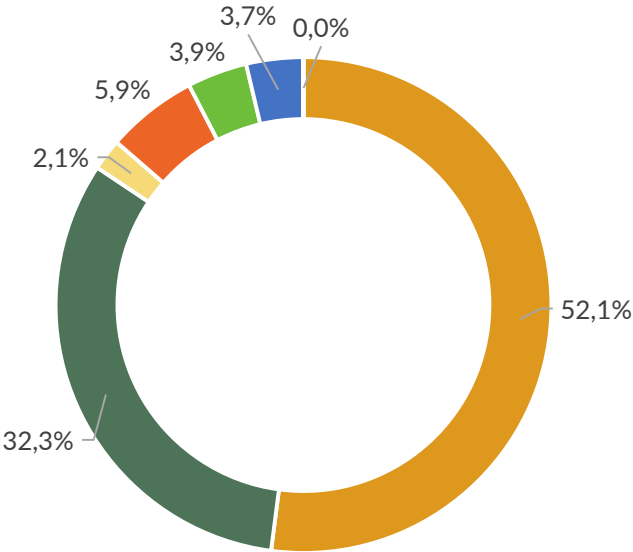


En 2024, la production brute d'électricité (77,2 TWh) était de 7,8 % inférieure à son niveau de 2023, atteignant son niveau le plus bas depuis 2018 (75,0 TWh). Cette diminution est surtout visible pour la production d'électricité à partir de gaz naturel (-22,6 %, soit -4,1 TWh).

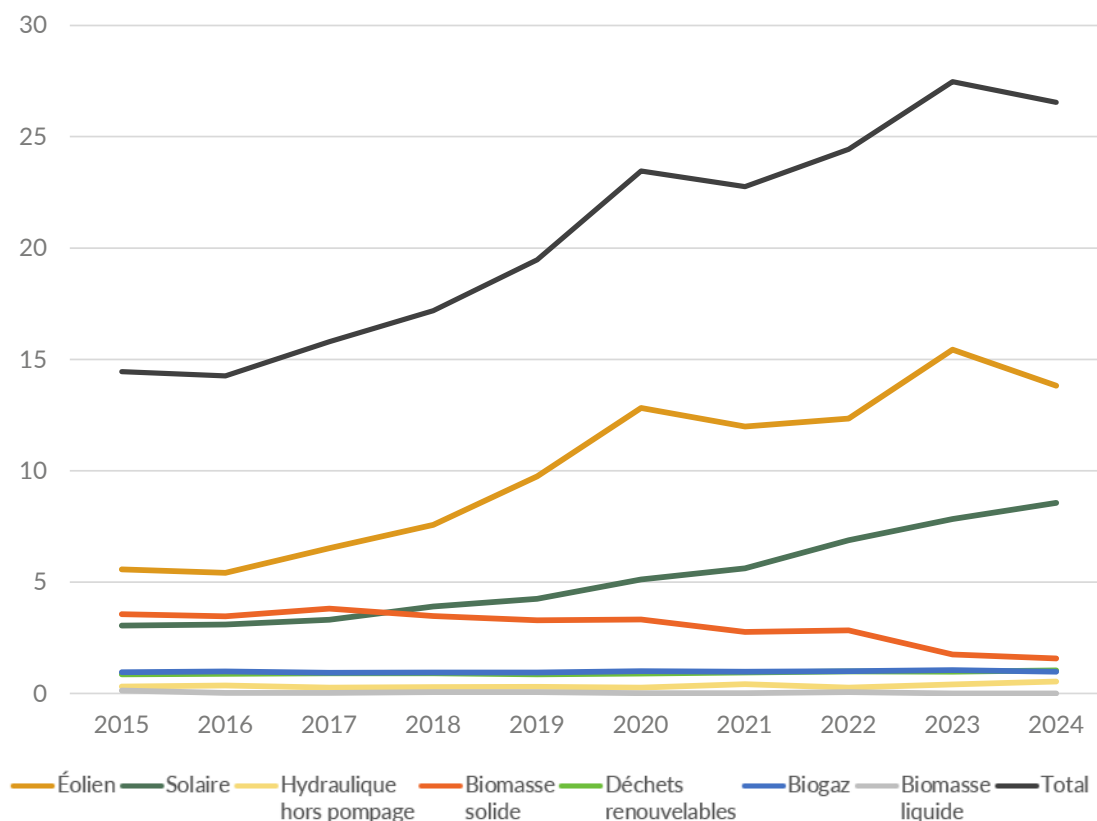
Au cours de la dernière décennie, la hausse la plus remarquable s'observe dans les énergies renouvelables dont la production a augmenté de 83,6 % (soit +12,0 TWh) par rapport à 2015. La dernière centrale électrique fonctionnant aux combustibles fossiles solides ayant fermé ses portes en 2016, l'électricité encore produite aujourd'hui à partir de ce groupe de combustibles provient de gaz manufacturés dans la sidérurgie et de petites centrales de cogénération multi-combustibles.

3.3. Production brute d'électricité issue de sources d'énergie renouvelables en 2024

Électricité		TWh
Éolien		13,8
Solaire		8,6
Hydraulique hors pompage		0,5
Biomasse solide		1,6
Déchets urbains renouvelables		1,0
Biogaz		1,0
Biomasse liquide		0,0
Total		26,5



Évolution en TWh



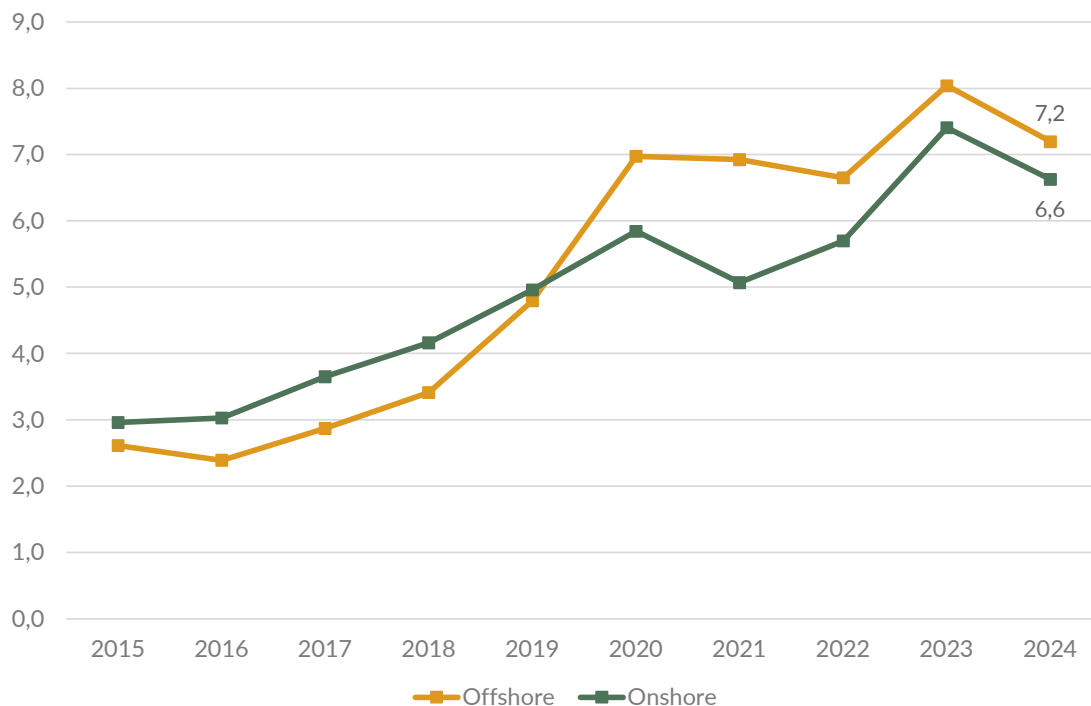
Contrairement à la tendance historique (augmentation de 225 % entre 2015 et 2023), la production d'électricité renouvelable a diminué de 3,4 % (-1,0 TWh) entre 2023 et 2024. Cette baisse est principalement due à une diminution de la production éolienne de 10,5 % en raison des faibles vitesses de vent observées en 2024.

Grâce au développement de la capacité installée de panneaux photovoltaïques (+15,5 % entre 2023 et 2024), la production d'électricité à partir de l'énergie solaire a connu une hausse de 9,3 %, malgré un taux d'insolation beaucoup plus faible qu'en 2023.

La production d'électricité à base de biomasse solide a par ailleurs encore fortement baissé (-9,7 %), en raison de la fermeture de la centrale biomasse la plus importante de Belgique en 2023.

L'énergie éolienne est la source d'électricité renouvelable la plus importante, en partie grâce aux parcs éoliens offshore. Ces derniers ont généré 7,2 TWh d'électricité en 2024, soit l'équivalent de la consommation d'environ 2,1 millions de ménages (en considérant qu'un ménage moyen consomme 3.500 kWh d'électricité par an).

Évolution en TWh



« En 2024, les parcs éoliens offshore ont généré l'équivalent de la consommation électrique d'environ 2,1 millions de ménages. »

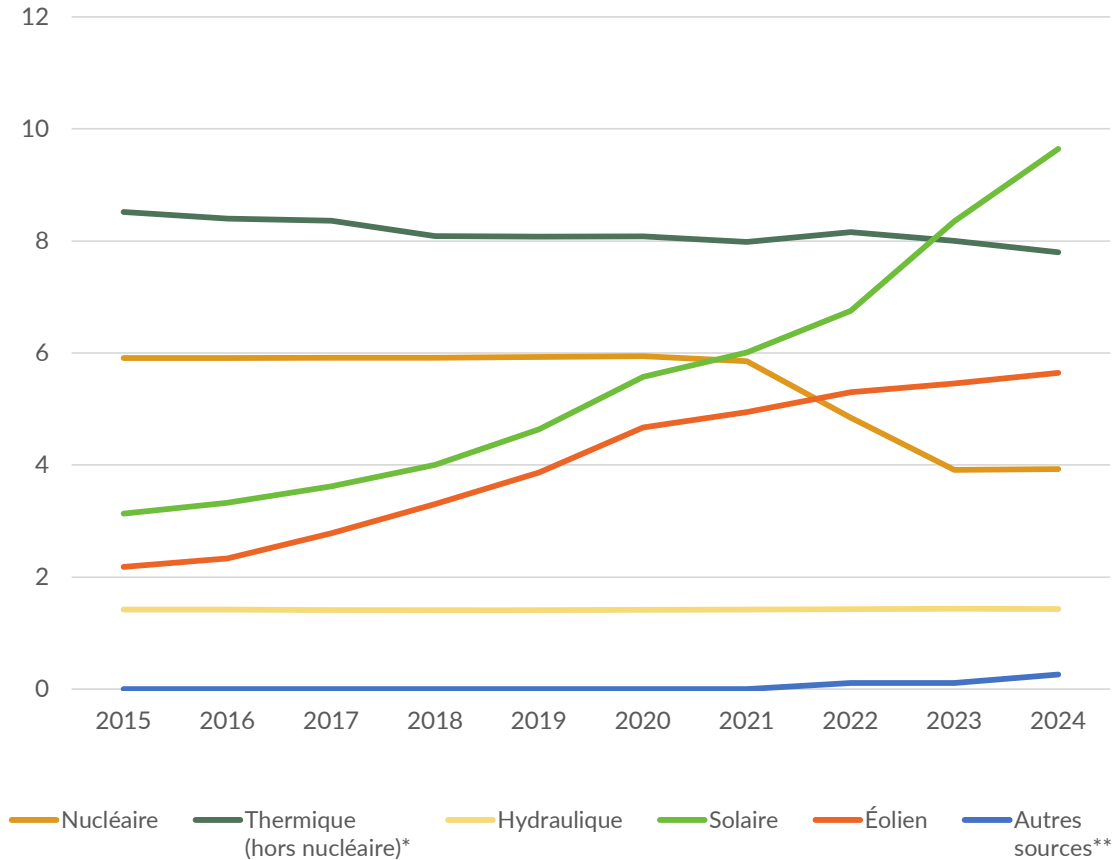


« En 2024, la **production brute** d'électricité (**77,2 TWh**) était de **7,8 %** inférieure à son niveau de 2023, atteignant son **niveau le plus bas** depuis **2018 (75,0 TWh)**. »

« Contrairement à la tendance historique, la **production d'électricité renouvelable** a **diminué de 3,4 % (-1,0 TWh)** entre **2023** et **2024**, à cause de **conditions météorologiques défavorables**. »

3.4. Capacité électrique installée fin 2024

Évolution en GW



* « Thermique (hors nucléaire) » comprend les combustibles fossiles solides, les produits pétroliers, le gaz naturel, les combustibles renouvelables et déchets (biomasses solide et liquide, biogaz, déchets renouvelables et non renouvelables).

** « Autres sources » comprend la chaleur de récupération et autres, dont les batteries de grande taille destinées à l'équilibrage du réseau électrique.



La capacité électrique installée en Belgique est passée de 21,2 GW en 2015 à 28,7 GW fin 2024, soit une augmentation de 7,5 GW.

Celles des installations thermiques conventionnelles (thermique hors nucléaire) et des installations nucléaires ont diminué respectivement de 0,7 GW et de 2,0 GW. Cette diminution découle de la fermeture définitive de Doel 3 en septembre 2022 et de Tihange 2 en janvier 2023.

Les capacités de production d'électricité renouvelable, principalement celles de l'énergie solaire et de l'énergie éolienne, ont, par contre, considérablement augmenté. Ces capacités représentent 15,3 GW, soit 53,3 % de la capacité électrique installée totale.

La première zone destinée à l'énergie éolienne offshore dans la partie belge de la mer du Nord a été entièrement construite. Le dernier parc éolien de cette zone est complètement opérationnel depuis décembre 2020. La capacité installée totale en mer s'élève à 2.261,8 MW.

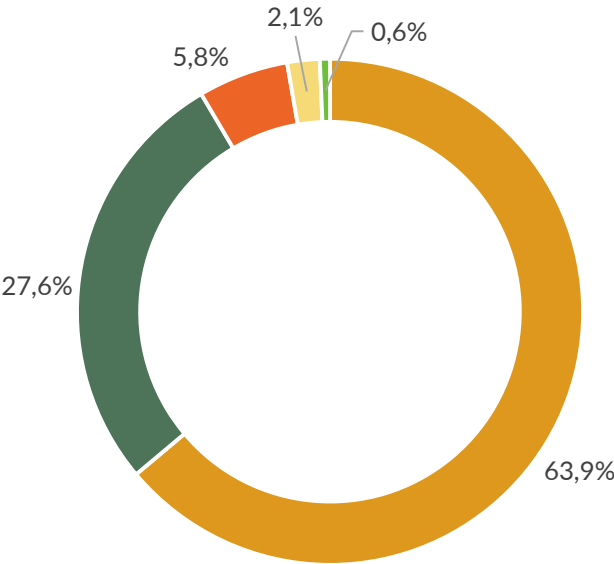
Environ 60 % de la capacité solaire provient de petits panneaux photovoltaïques de moins de 10 kW. Ce type d'installation se retrouve surtout chez les ménages, ce qui démontre leur importance.

L'augmentation de la capacité électrique installée totale ne conduit pas nécessairement à une augmentation de la production d'électricité, principalement en raison du caractère intermittent de l'ensoleillement et du vent.

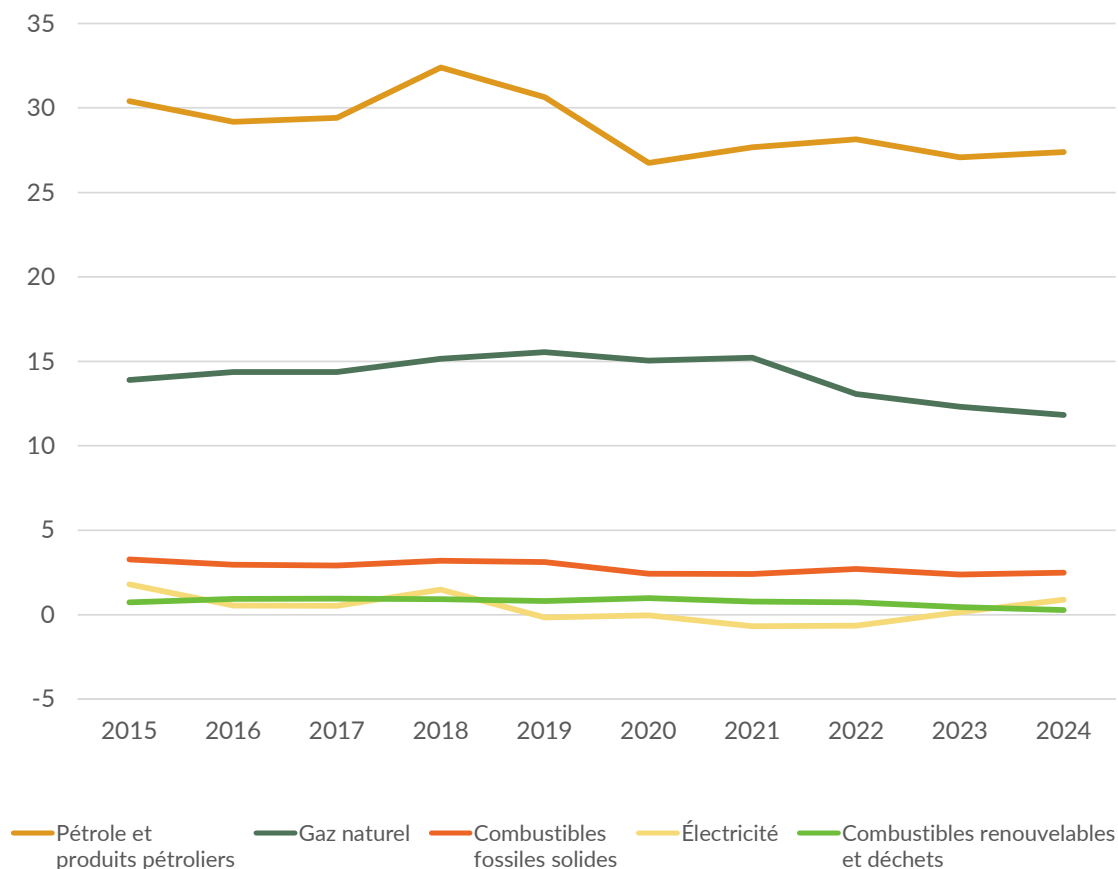
4. Importations

4.1. Importations nettes d'énergie en 2024

Importations nettes		Mtep	TJ
Pétrole et produits pétroliers		27,4	1.146.474
Gaz naturel		11,8	495.261
Combustibles fossiles solides		2,5	103.879
Électricité		0,9	37.229
Combustibles renouvelables et déchets		0,3	11.492
Total		42,9	1.794.336



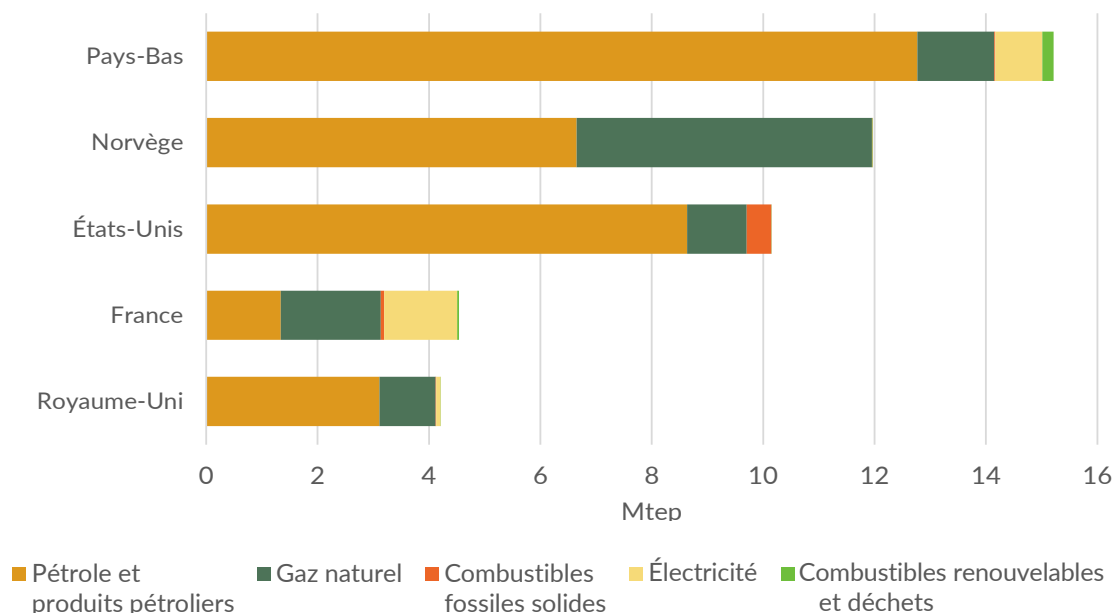
Évolution en Mtep



Les ressources naturelles d'énergie fossile de la Belgique étant relativement limitées et leur exploitation n'étant pas suffisamment rentable, la dépendance du pays vis-à-vis des importations de combustibles fossiles pour faire face aux besoins énergétiques domestiques est très forte.

La dépendance énergétique correspond au ratio entre les importations nettes et la somme de la consommation intérieure brute et de l'énergie fournie pour le transport maritime international. En 2024, elle s'élevait à 75,4 %. La diversification des pays d'importation et les stocks stratégiques sont les principaux moyens choisis par la Belgique pour garantir la sécurité d'approvisionnement.

4.2. Importations par source d'énergie des cinq principaux pays fournisseurs d'énergie de la Belgique



Trois pays parmi les cinq principaux fournisseurs de produits énergétiques de la Belgique se démarquent par leurs importations totales en 2024 :

- les Pays-Bas : 15,2 Mtep
- la Norvège : 12,0 Mtep
- les États-Unis : 10,1 Mtep

La France et le Royaume-Uni ont une part bien moindre avec des importations totales de respectivement 4,5 et 4,2 Mtep.

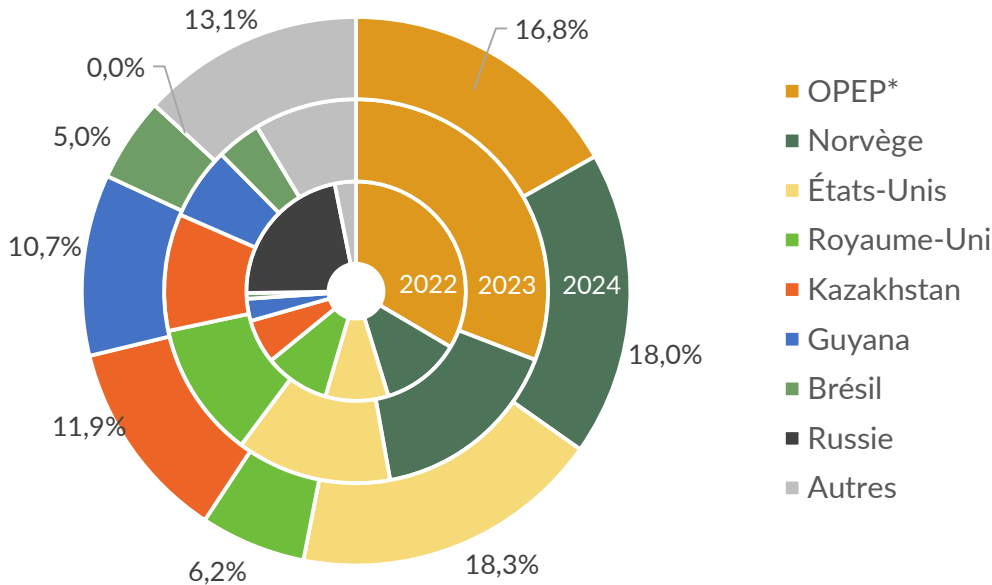
Le pétrole et les produits pétroliers dominent les flux en provenance de chacun des cinq pays, à l'exception de la France, pour laquelle le gaz naturel (GNL regazéifié) occupe la première place. La grande part de produits pétroliers importés des Pays-Bas (12,8 Mtep) s'explique par les échanges de produits raffinés provenant de Rotterdam.

Chacun de ces pays fournit également du gaz naturel, dans une plus grande proportion pour la Norvège et la France (respectivement 44,4 % et 39,5 % de leurs importations totales). Les échanges d'électricité ne se font, par définition qu'avec les pays limitrophes connectés au réseau, ce qui concerne la France, les Pays-Bas et le Royaume-Uni dans ce top 5 (respectivement 28,9 %, 5,6 % et 1,8 % de leurs importations totales).

Des cinq pays, ce sont les États-Unis qui livrent le plus de combustibles fossiles solides (0,4 Mtep) et les Pays-Bas le plus de combustibles renouvelables (0,2 Mtep).

4.3. Origine des importations par source d'énergie primaire en 2024

Origine des importations de pétrole brut

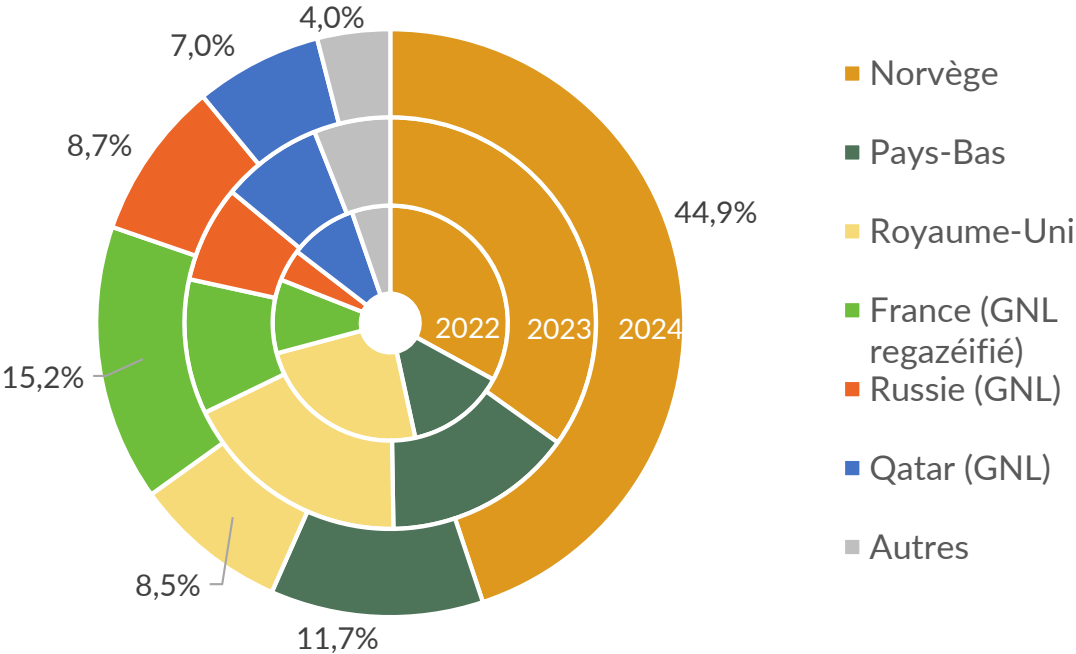


* L'Angola ne fait plus partie de l'OPEP depuis 2024. Par conséquent, les importations de 2024 de ce pays ne sont pas comptabilisées dans les importations de l'OPEP, contrairement à celles de 2022 et 2023.

En 2024, contrairement aux tendances historiques, aucun (groupe de) pays n'a, à lui seul, fourni plus de 20 % du pétrole brut importé en Belgique. Les États-Unis, la Norvège et l'Organisation des pays exportateurs de pétrole (OPEP) ont dominé les importations, avec des parts respectives de 18,3 %, 18,0 % et 16,8 %. Dans le graphique ci-dessus, « Autres » désigne des pays tels que la République démocratique du Congo, l'Angola, le Canada ou la Colombie.

En 2022, la Belgique avait été amenée à diversifier ses sources d'approvisionnement en pétrole brut afin de compenser la perte de la part de la Russie (environ 30 %). Cette perte résultait des sanctions européennes à l'encontre du pétrole russe mises en place en réaction à la situation géopolitique en Ukraine. Depuis lors, la diversification s'est encore accrue.

Origine des importations de gaz naturel consommé en Belgique



« Depuis l'invasion de l'Ukraine par la Russie, la Belgique a fortement diversifié ses importations de gaz naturel, en augmentant la part de GNL dans sa consommation. »



La Belgique se trouve à un carrefour international du gaz, constitué de points d'interconnexion frontaliers avec plusieurs pays ainsi que du port de Zeebrugge, par lequel le gaz naturel liquéfié (GNL) est importé. La diminution des importations de gaz russe par pipeline vers l'Europe a entraîné une augmentation du transit du gaz entré sur le territoire belge, et un basculement vers l'est. Ce transit est passé de 56 % en moyenne entre 2017 et 2021 à 73 % en 2022, avant de redescendre à 64 % en 2024.

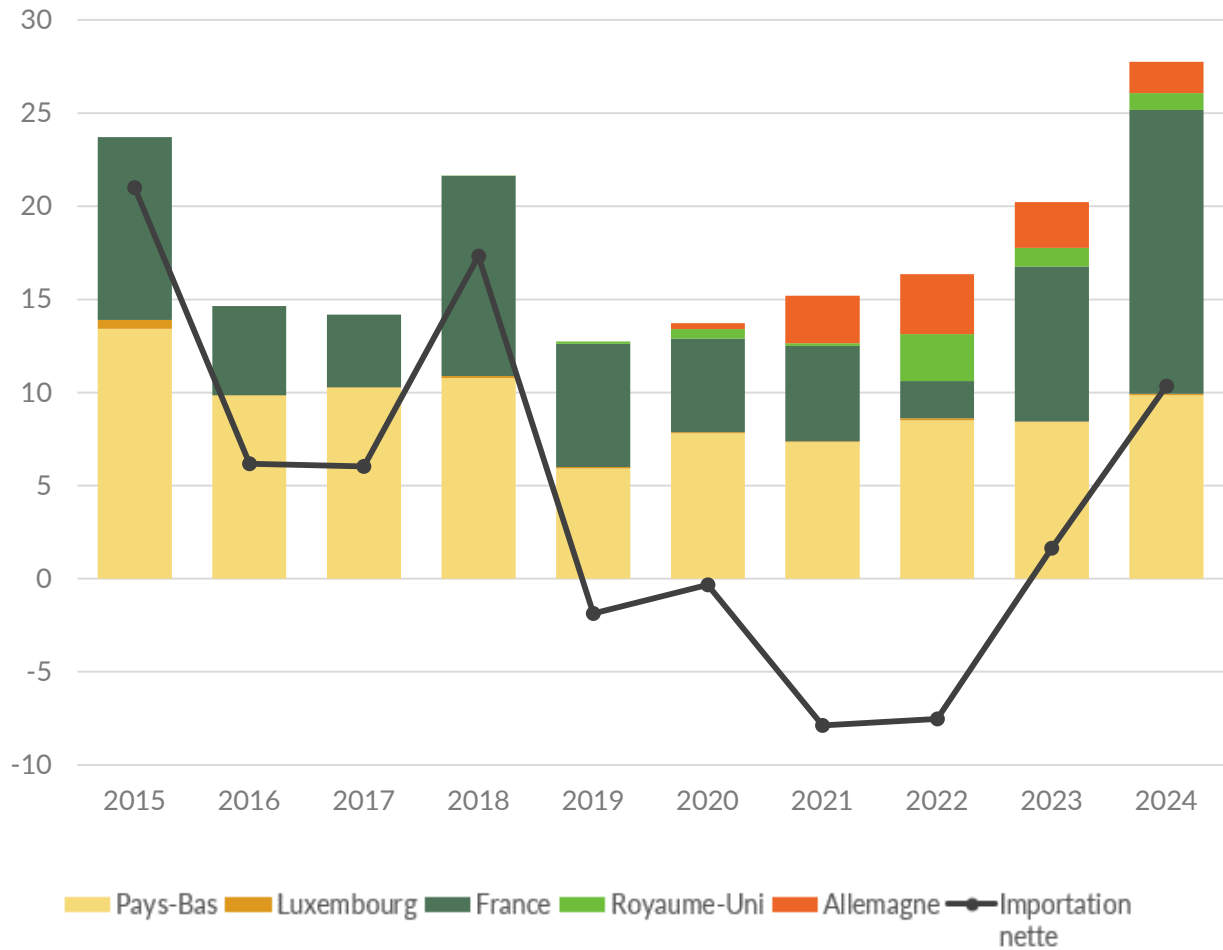
En raison des conventions de déclaration d'Eurostat en matière de commerce international, les importations nettes ne donnent pas une image représentative de la situation belge, eu égard au traitement différencié du GNL. En effet, contrairement aux importations nettes de gaz par gazoduc, les importations nettes de GNL englobent non seulement le GNL consommé ou stocké en Belgique, mais aussi le GNL regazéifié et réexporté. C'est pourquoi, il a été décidé de présenter l'origine du gaz naturel qui a été consommé ou stocké en Belgique plutôt que les importations nettes.

Depuis l'invasion de l'Ukraine par la Russie, la Belgique a fortement diversifié ses importations de gaz naturel, en augmentant notamment la part de GNL dans sa consommation. Cette augmentation repose surtout sur le GNL regazéifié entré par gazoduc (en provenance de la France), dont la part est passée de 10,2 % en 2022 à 15,2 % en 2024. La part du GNL arrivé par bateau (en provenance principalement de la Russie et du Qatar) est, quant à elle, passée de 18 % en 2022 à 19,1 % en 2024.

Deux pays ont vu leurs parts dans la consommation belge évoluer de manière très contrastée sur la même période : celle de la Norvège s'est significativement accrue (44,9 % en 2024, contre 33,0 % en 2022), tandis que celle du Royaume-Uni s'est drastiquement réduite (8,5 %, contre 24,3 %). La catégorie « Autres » désigne les États-Unis, le Danemark, le Nigeria, l'Allemagne, l'Angola, l'Algérie, la Guinée équatoriale, la Russie (via gazoduc), l'Égypte et le Cameroun.

4.4. Origine des importations d'électricité en 2024

Évolution en TWh



Afin de répondre à la demande d'électricité, la Belgique peut compter sur les importations des pays voisins. Il existe une relation inversement proportionnelle entre ces données et les chiffres de production d'électricité présentés au chapitre 3.2. Les années où la production est faible (2015 et 2018, par exemple) enregistrent des importations d'électricité très élevées.

« Avec **10,3 TWh**, la **Belgique** a enregistré, en **2024**, la **troisième importation** nette notable des **dix dernières années**. »



Fin 2020, les travaux d'interconnexion ALEGrO entre la Belgique et l'Allemagne ont été achevés, permettant l'échange direct d'électricité entre les deux pays. Des échanges directs d'électricité sont désormais possibles avec tous les pays limitrophes de la Belgique.

Depuis 2023, la Belgique enregistre de nouveau des importations nettes positives d'électricité, après avoir été exportatrice nette pendant quatre années. Cela indique une plus faible production d'électricité par rapport à la demande intérieure.

Les importations nettes en Belgique ont été

- positives avec la France (12,5 TWh) et les Pays-Bas (6,0 TWh) ;
- négatives avec le Luxembourg (-1,1 TWh), l'Allemagne (-2,8 TWh) et le Royaume-Uni (-4,3 TWh).

Il en a résulté une importation nette de 10,3 TWh en 2024.

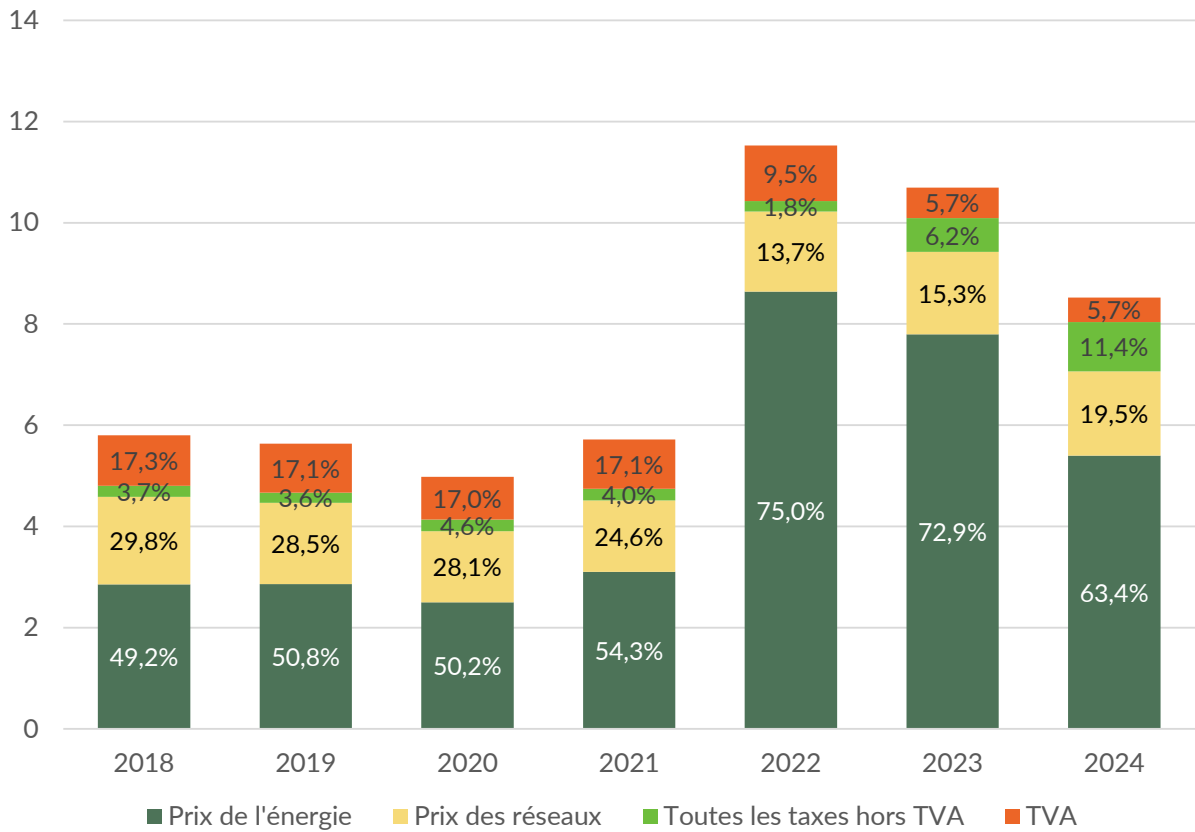
5. Prix

5.1. Prix du gaz naturel pour les ménages en 2024

Les prix examinés dans ce chapitre reflètent ceux qui ont été réellement payés par les ménages ayant une consommation de gaz moyenne (entre 20 et 200 GJ/an) en 2024. Il ne s'agit donc pas des prix affichés dans les nouveaux contrats proposés par les fournisseurs en 2024 (qui sont disponibles notamment sur les sites internet des régulateurs).

Évolution en centimes d'euros/kWh

Tranche de consommation D2 (20 à 200 GJ/an)



« Un ménage belge moyen a payé
8,5 centimes d'euros/kWh pour
son gaz naturel en 2024, soit
20,3 % de moins qu'en 2023. »



Un ménage belge moyen a payé 8,5 centimes d'euros/kWh pour son gaz naturel en 2024, soit 20,3 % de moins qu'en 2023. Les coûts de l'énergie composent 63,4 % de la facture totale de gaz naturel. Les tarifs des réseaux représentent 19,5 %. La part des taxes se monte à 16,1 %, dont 5,7 points de pourcentage de TVA et 11,4 points de pourcentage d'autres taxes, parmi lesquelles des accises.

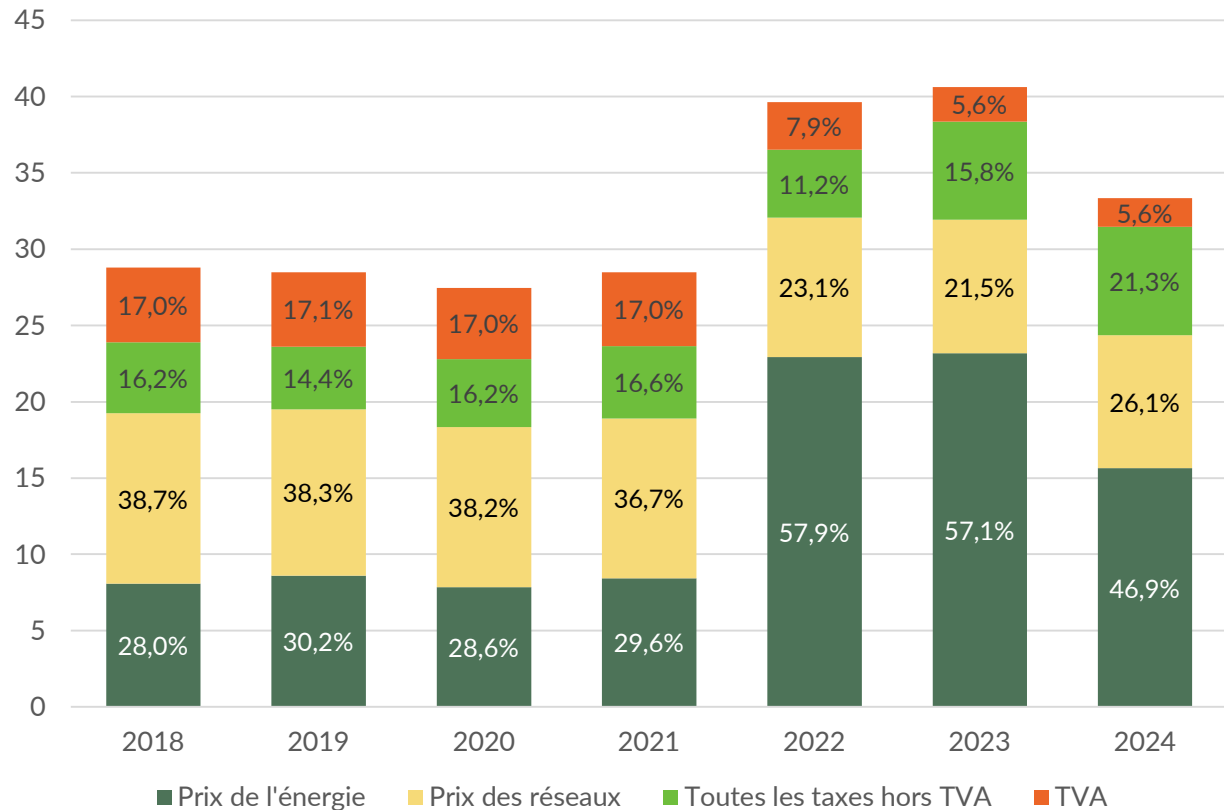
Depuis le 1^{er} avril 2023, la TVA est fixée, de manière permanente, à 6 %. Cette mesure est associée à une réforme des accises, qui explique la hausse des autres taxes.

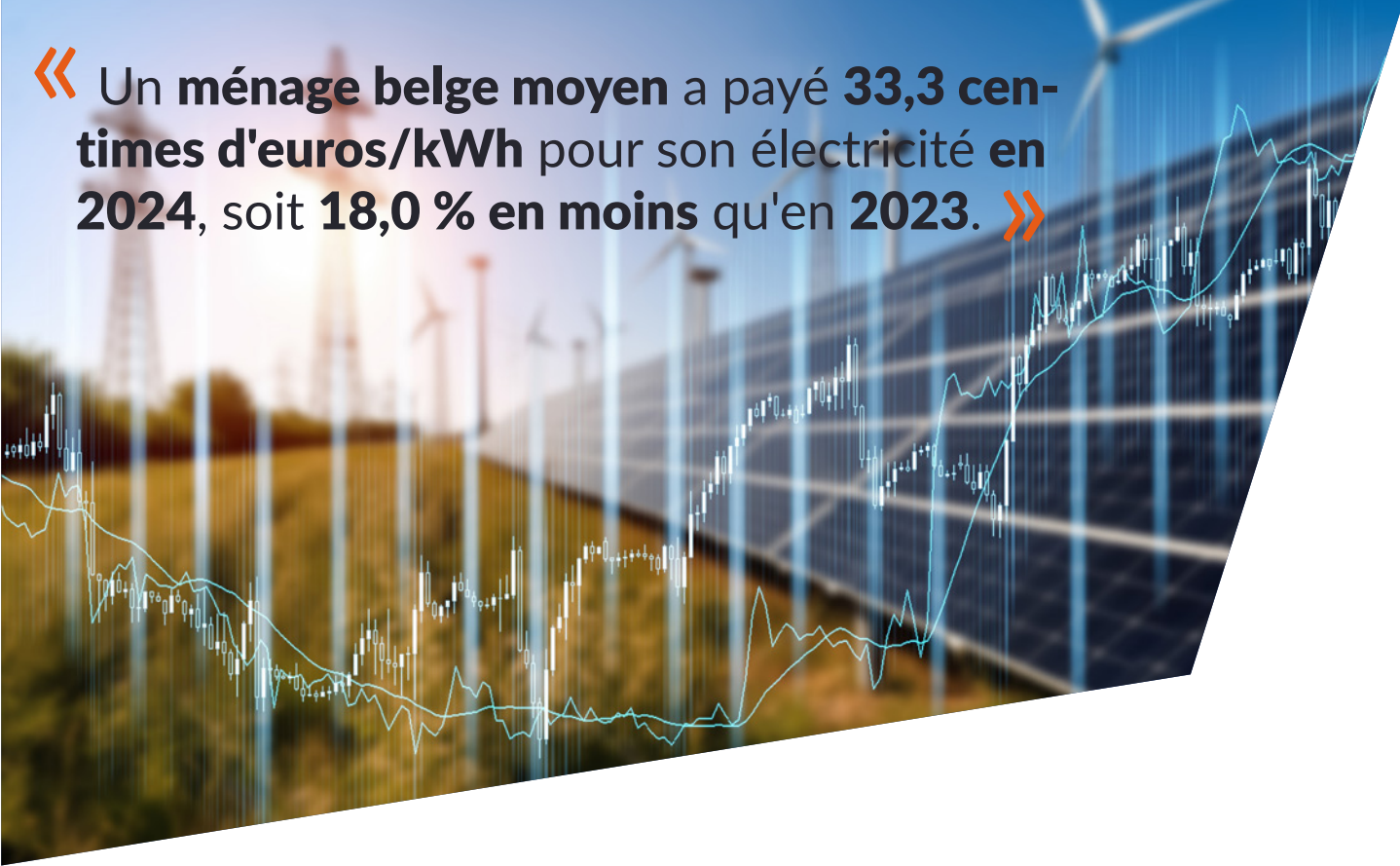
5.2. Prix de l'électricité pour les ménages en 2024

Les prix examinés dans ce chapitre reflètent ceux qui ont été réellement payés par les ménages ayant une consommation d'électricité moyenne (entre 2.500 et 5.000 kWh/an) en 2024. Il ne s'agit donc pas des prix affichés dans les nouveaux contrats proposés par les fournisseurs en 2024 (qui sont disponibles notamment sur les sites internet des régulateurs).

Évolution en centimes d'euros/kWh

Tranche de consommation DC (2.500 à 5.000 kWh/an)





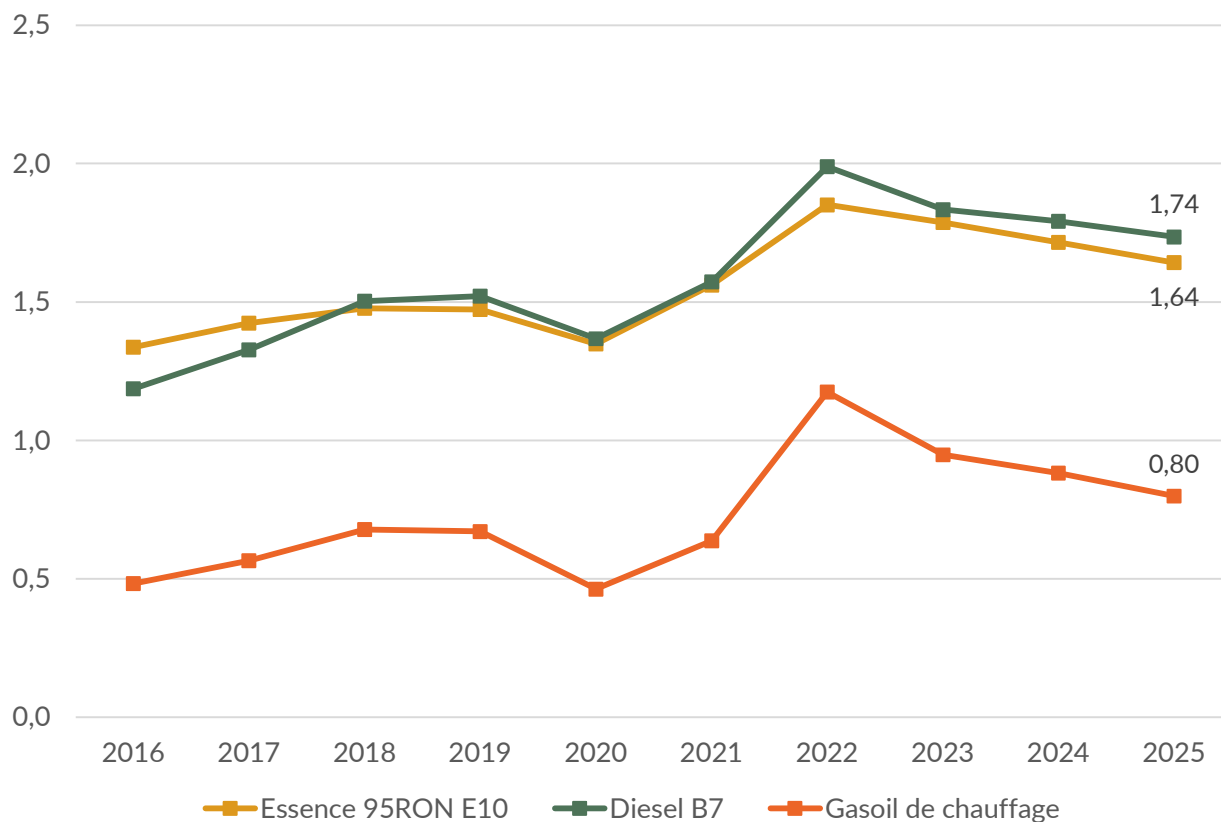
« Un ménage belge moyen a payé **33,3 centimes d'euros/kWh** pour son électricité en **2024**, soit **18,0 % en moins** qu'en **2023**. »

Un ménage belge moyen a payé 33,3 centimes d'euros/kWh pour son électricité en 2024, soit 18,0 % en moins qu'en 2023. Les coûts de l'énergie composent 46,9 % du total de la facture d'électricité. Les tarifs des réseaux représentent 26,1 %. La part des taxes se monte à 26,9 %, dont 5,6 points de pourcentage de TVA et 21,3 points de pourcentage d'autres taxes, parmi lesquelles des accises.

Depuis le 1^{er} avril 2023, la TVA est fixée, de manière permanente, à 6 %. Cette mesure est associée à une réforme des accises, qui explique la hausse des autres taxes.

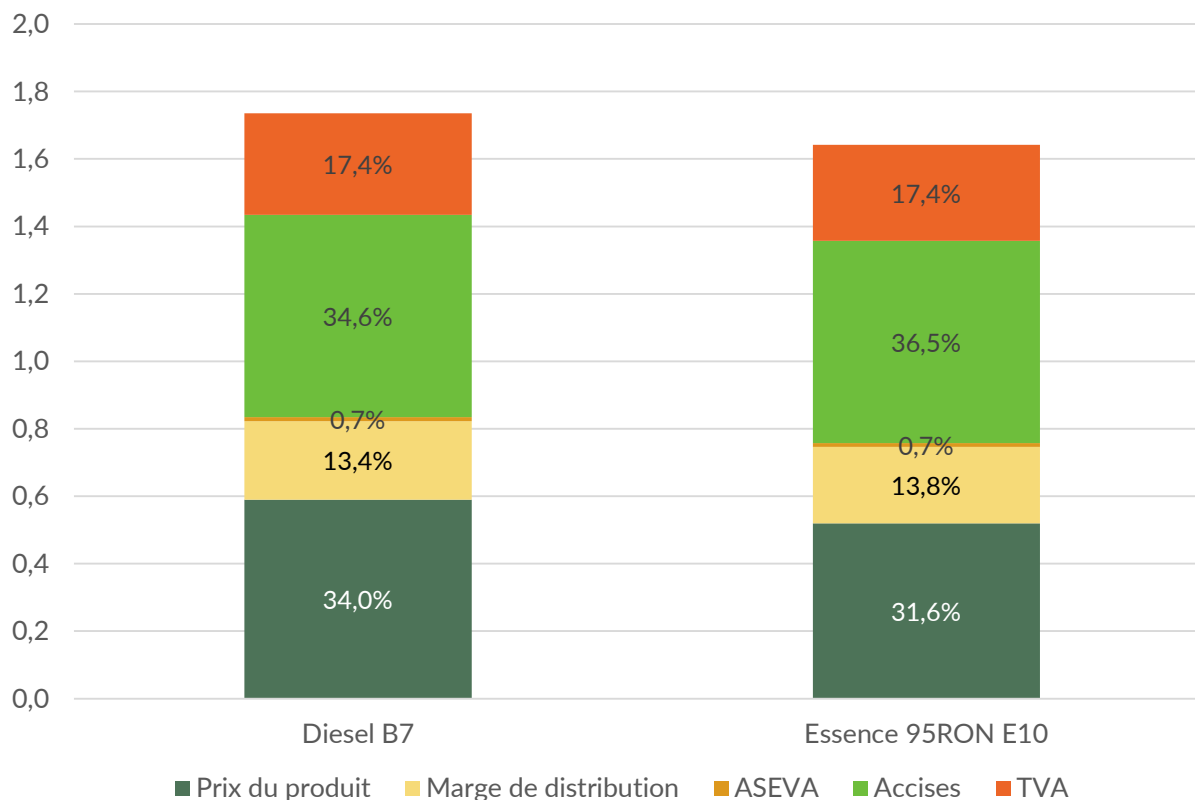
5.3. Prix maximum des produits pétroliers en 2025

Évolution en euros/litre



En 2025, les prix de tous les produits pétroliers ont légèrement diminué, après une hausse record en 2022, conséquence directe de la situation géopolitique en Ukraine. La hausse a donné lieu à une réduction des accises pour l'essence et pour le diesel à la mi-mars 2022. La diminution des prix à partir de l'automne 2022 a mené à une activation du système de cliquet sur les accises pour l'essence, en septembre 2022, puis pour le diesel, en février 2023, ramenant progressivement les accises à leur niveau initial.

5.4. Composition des prix pétroliers en 2025



La composition des prix maximaux du diesel B7 et de l'essence 95RON E10 sont très similaires. Le prix du produit (composante « énergie ») représente entre 31 % et 34 % du prix total. Vient ensuite la marge de distribution, qui est de l'ordre de 13-14 %. Cette marge couvre les coûts de distribution et de logistique pour acheminer le produit jusqu'à l'utilisateur final. La contribution destinée à ASEVA, la société chargée de détenir les stocks stratégiques de pétrole brut et de produits pétroliers, compte, quant à elle, pour 0,7 % du prix total. Enfin, s'ajoutent à ces composantes les charges réglementaires et les taxes, sous la forme de droits d'accises (34-37 %) et de TVA (17,4 %).



SPF Economie, P.M.E., Classes moyennes et Energie

Rue du Progrès 50
1210 Bruxelles
N° d'entreprise : 0314.595.348
economie.fgov.be